

N°7
6 NOV.
2003

Page 1
à 76

Le

BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

**NUMÉRO
SPÉCIAL**

ministère

jeunesse
éducation
recherche

E

● ÉCHANGES ET ACTIONS DE FORMATION

À L'ÉTRANGER - ANNÉE 2004-2005



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*E*CHANGES ET ACTIONS DE FORMATION À L'ÉTRANGER

SOMMAIRE

- 3 **Programme des échanges (année scolaire 2004-2005) et des actions de formation à l'étranger (été 2004) Séjours aux États-Unis d'enseignants du premier et du second degrés**
N.S. n° 2003-160 du 8-10-2003 (NOR :MENC0302204N)

- 7 **Stages et actions de formation à l'étranger destinés aux professeurs du second degré**
33 Formulaire de candidature aux stages (été 2004)
- 35 **Stages et actions de formation à l'étranger destinés aux professeurs des écoles et aux instituteurs**
43 Formulaire de candidature aux stages (été 2004)
- 45 **Échanges poste pour poste de professeurs de langues vivantes**
- 57 **Échanges franco-allemands d'enseignants du premier degré**
60 Formulaire de candidature à un poste à l'étranger en vue d'un perfectionnement linguistique
- 63 **Séjours en Louisiane d'instituteurs, de professeurs des écoles, de professeurs certifiés et d'étudiants titulaires d'une licence de français langue étrangère (année de recrutement 2004)**
66 Formulaire de candidature à un poste d'enseignant en Louisiane (États-Unis) instituteur, professeur des écoles - année de recrutement 2004
70 Formulaire de candidature à un poste d'enseignant en Louisiane (États-Unis) professeur certifié en technologie ou arts plastiques - année de recrutement 2004
73 Formulaire de candidature à un poste d'enseignant en Louisiane (États-Unis) candidats titulaires d'une licence FLE - année de recrutement 2004



Directeur de la publication : Pierre Maurel - **Directrice de la rédaction :** Nicole Krasnopolski - **Rédacteur en chef :** Jacques Aranhas - **Rédactrice en chef adjointe :** Laurence Martin - **Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) :** Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction :** Micheline Burgos - **Préparation technique :** Monique Hubert - **Chef-maquetiste :** Bruno Lefebvre - **Maquetistes :** Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Eric Murail, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION :** Délégation à la communication, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENTS :** CNDP
Abonnement, B-750-60732 STE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● **Le B.O.** est une publication du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

PROGRAMME DES ÉCHANGES (ANNÉE SCOLAIRE 2004-2005) ET DES ACTIONS DE FORMATION À L'ÉTRANGER (ÉTÉ 2004) SÉJOURS AUX ÉTATS- UNIS D'ENSEIGNANTS DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉS

N.S. n°2003-160 du 8-10-2003

NOR : MENC0302204N

RLR : 601-1 ; 601-2 ; 601-3

MEN - DESCO - DRIC

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux de langues ; aux déléguées et délégués académiques à l'enseignement technique ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré ; aux déléguées et délégués académiques aux relations internationales et à la coopération ; aux chefs d'établissement

■ La présente note de service a pour objet de présenter l'ensemble des actions organisées à ce titre au cours de l'année 2004-2005, pour les enseignants en fonction dans les établissements publics relevant du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Ces différentes actions, dont les objectifs relèvent des domaines linguistique et culturel, contribuent à la formation continue des enseignants du premier et du second degrés (enseignants engagés



dans des actions d'ouverture européenne et internationale et, en priorité, enseignants de langues vivantes).

Elles leur permettent d'acquérir par une relation directe avec des enseignants, des familles et divers responsables, une meilleure connaissance des pays partenaires et d'enrichir significativement leurs pratiques d'enseignement dont bénéficieront par la suite leurs élèves et l'équipe pédagogique de leur établissement. Elles ne sont pas conçues comme un support à la préparation d'un concours. Elles sont par ailleurs distinctes des programmes européens dont elles peuvent être complémentaires.

Elles s'inscrivent pleinement dans la politique menée pour la promotion et la diversification des langues vivantes qui constitue une priorité nationale. Il appartient aux responsables académiques et départementaux de veiller à la diffusion la plus large de cette offre auprès des enseignants.

Leurs modalités d'organisation et de mise en œuvre varient en fonction des accords passés avec les différents pays partenaires. Il convient donc que les enseignants désireux d'y participer soient particulièrement attentifs, avant de s'engager dans un projet, aux indications qui figurent dans les fiches descriptives de chacune des actions proposées et prennent la mesure des contraintes imposées.

1 - Séjours et actions de formation à l'étranger d'enseignants des premier et second degrés

Le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), situé au 1, avenue Léon Journault 92318 Sèvres cedex, est l'opérateur auquel sont confiés la gestion, la mise en œuvre et le suivi administratif et financier de ces séjours et de ces actions de formation.

Concernant ces actions, les formulaires de candidature figurent dans le présent B.O. ; ils doivent être nécessairement utilisés par tous les candidats et renseignés, pour

chacune des rubriques, le plus précisément possible.

Les procédures de transmission mises en place pour l'acheminement des dossiers jusqu'aux services du CIEP, seront explicitées ultérieurement dans une instruction technique spécifique, à l'attention des responsables académiques et départementaux.

En ce qui concerne les enseignants du second degré, tous les dossiers seront adressés aux recteurs et aux recteurs, par la voie hiérarchique, **pour le 20 décembre 2003**, qu'il s'agisse de stages à gestion académique ou nationale. Seuls les dossiers de candidature aux stages à coordination nationale seront ensuite transmis par les services académiques, **pour le 16 janvier 2004**, au CIEP.

Je vous rappelle qu'afin d'assurer la meilleure sélection des candidats et de garantir sa pleine efficacité au dispositif proposé, il importe que les recteurs recueillent les avis exprimés par les chefs d'établissement et les corps d'inspection et en tiennent compte. Il convient notamment qu'un intervalle de trois ans au moins s'écoule avant d'accorder, aux mêmes enseignants le bénéfice d'un nouveau séjour à l'étranger, l'objectif étant d'accroître la mobilité de tous les professeurs concernés.

Pour accompagner la mise en place des sections européennes, certains stages destinés aux professeurs de langues vivantes offrent, depuis 1994, quelques places aux enseignants des sections européennes des lycées, chargés de l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique. Il vous appartient de veiller à rendre possible leur participation aux actions offertes (en anglais, deux stages sont spécifiquement conçus pour les professeurs de DNL).

En ce qui concerne les enseignants du premier degré, les inspecteurs de l'éducation nationale, chargés de circonscription, veilleront à encourager les candidatures d'inspecteurs et de professeurs des écoles disposés à contribuer au développement de l'enseignement des langues vivantes à

l'école et motivés par le perfectionnement linguistique et l'immersion dans un pays étranger.

Les dossiers de candidature seront adressés, **pour le 20 décembre 2003**, aux inspecteurs de l'éducation nationale, qui les transmettront, revêtus d'un avis motivé, aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale.

Compte tenu du nombre limité de places offertes, je vous demande pour chaque stage, et tout particulièrement pour les stages se déroulant en Grande-Bretagne, de ne transmettre au CIEP que les candidatures résultant d'une présélection effectuée par vos soins.

Les listes transmises devront être établies suivant un ordre préférentiel et accompagnées des dossiers de candidature ; elles parviendront au CIEP le **31 janvier 2004**, au plus tard.

Pour toutes les autres actions de formation du premier degré les candidatures seront transmises au CIEP **pour le 31 janvier 2004**, revêtues des avis indispensables à leur sélection.

Les demandes formulées par les enseignants du premier ou du second degré, ne pourront porter que sur une seule action de formation. Toutefois, pour le cas où le stage désiré serait complet, les candidats sont autorisés à formuler un second vœu à titre indicatif. En tout état de cause, il convient de ne remplir qu'une seule fiche de candidature.

J'appelle votre attention sur le fait que les bénéficiaires des différentes actions de formation à l'étranger sont tenus de suivre l'intégralité du programme de stage et que les organismes de formation sont invités à rendre compte de l'état des présences. Il importe que les candidats amenés, pour des raisons graves, à se désister, informent, dans les meilleurs délais, les services du CIEP par téléphone et par courrier.

La participation aux séjours et actions de formation à l'étranger entraîne l'obligation pour les stagiaires de renseigner un questionnaire d'évaluation qui leur sera adressé en temps utile.

2 - Programme d'échanges franco-allemands d'enseignants du premier degré

Le programme d'échanges d'enseignants du premier degré s'inscrit dans la politique menée en faveur du développement et de la diversification des langues vivantes à l'école. Il doit aussi permettre à des instituteurs et professeurs des écoles de contribuer à diffuser la connaissance de la langue et de la culture françaises dans les écoles allemandes. Les dossiers de candidature doivent être retournés à l'inspection académique de leur département avant le 31 janvier 2004 (selon les modalités définies aux pages 57 à 59)

3 - Échanges poste pour poste de professeurs de langues vivantes

Les formulaires de candidature aux échanges poste pour poste devront être demandés par écrit, par les candidats, au rectorat de leur académie, à l'attention du délégué académique aux relations internationales et à la coopération (DARIC). La date limite de retrait des dossiers est fixée au **18 décembre 2003**.

Le DARIC transmettra l'ensemble du dossier à la Direction des relations internationales et de la coopération (bureau DRIC B4), **pour le 31 janvier 2004**, selon les modalités définies aux pages 45 à 56, dans lesquelles sont précisées les conditions de participation à ce programme.

4 - Séjours aux États-Unis d'enseignants du premier et du second degrés

Afin de contribuer au développement de l'enseignement du français aux États-Unis, des postes d'enseignants sont proposés dans les établissements publics de l'État de Louisiane.

Ces postes sont ouverts aux enseignants du premier et du second degrés titulaires de l'éducation nationale ainsi qu'aux personnels possédant au minimum une licence de français langue étrangère.

Pour pouvoir déposer un dossier de candidature pour un poste en Louisiane, les personnels titulaires de l'éducation nationale devront avoir exercé en cette qualité pendant au moins deux années scolaires.

Par ailleurs, tous les candidats posséderont une bonne maîtrise de la langue anglaise.

Les enseignants titulaires de l'éducation nationale retenus seront placés en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères pour une période de trois ans maximum.

Le dépôt des dossiers de candidature est fixé **au plus tard au 18 janvier 2004**. Ces dossiers

doivent être adressés par l'inspection académique au consulat général de France à La Nouvelle-Orléans.

Les détails des programmes et des modalités pratiques figurent dans le présent B.O.

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,

Le directeur des relations internationales
et de la coopération

Daniel VITRY

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

Stages et actions de formation à l'étranger destinés aux professeurs du second degré

ÉTATS-UNIS

N° CODE : 101
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel destiné aux professeurs d'anglais exerçant en collège

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans des collèges d'enseignement public.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Dates du stage : du 5 au 16 juillet 2004. Arrivée le dimanche 4 juillet après-midi, départ le samedi 17 juillet au matin.

Lieu du stage : Richmond - Virginia Commonwealth University, Richmond, VA 23284.

Site électronique : www.vcu.edu/

Responsable : Dr. Patricia W. Cummins

Mode d'hébergement : en résidence universitaire, chambre individuelle

Contenu et objectifs : ce stage a un triple objectif, linguistique, culturel et pédagogique :

- un travail spécifique permettra aux participants de se familiariser avec l'anglais américain et de renforcer leur maîtrise personnelle de la langue ;
- les sujets relatifs à la diversité culturelle des États-Unis, aux grandes questions de l'actualité politique, économique et sociale du pays seront traités en priorité ; seront également abordés la situation et les problèmes du système d'éducation américain ;
- la composante culturelle du stage ne se réduira pas à l'acquisition de connaissances ; c'est ainsi qu'il sera demandé aux stagiaires une participation active, propre à améliorer leurs compétences en matière de recherche et de communication ; des ateliers pédagogiques viseront à renforcer les habitudes de travail en équipe, dans la perspective d'un meilleur accompagnement des élèves de collège dans une démarche de projet.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique). Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat, pour le vendredi 19 décembre 2003.

ÉTATS-UNIS

N° CODE : 102
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel destiné aux professeurs de lycées

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans les classes du second cycle et post-baccalauréat des lycées publics d'enseignement général, technologique ou professionnel.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Dates du stage : du 12 au 23 juillet 2004. Arrivée le dimanche 11 juillet après-midi, départ le samedi 24 juillet au matin.

Lieu du stage : Richmond - Virginia Commonwealth University, Richmond, VA 23284.

Site électronique : www.vcu.edu/

Responsable : Dr. Patricia W. Cummins.

Mode d'hébergement : en résidence universitaire, chambre individuelle.

Contenu et objectifs : ce stage a un triple objectif, linguistique, culturel et pédagogique :

- un travail spécifique permettra aux participants de se familiariser avec l'anglais américain et de renforcer leur maîtrise de la langue orale ;
- les sujets relatifs à la diversité culturelle des États-Unis, aux grandes questions de l'actualité politique, économique et sociale du pays seront traités en priorité ; seront également abordés la situation et les problèmes du système d'éducation américain ;
- la composante culturelle du stage ne se réduira pas à l'acquisition de connaissances ; c'est ainsi qu'il sera demandé aux stagiaires une participation active, propre à améliorer leurs compétences en matière de recherche et de communication ; des ateliers pédagogiques viseront à renforcer les habitudes de travail en équipe, dans la perspective d'un meilleur accompagnement des élèves de lycée dans une démarche de projet.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique).

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat, **pour le vendredi 19 décembre 2003.**

CANADA

N° CODE : 105
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel destiné aux professeurs de collège ou de lycée

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans des collèges publics ou des lycées publics d'enseignement général et technologique ou professionnel.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30

Dates du stage : du 12 au 23 juillet 2004. Arrivée le dimanche 11 juillet après-midi, départ le samedi 24 juillet au matin.

Lieu du stage : Montréal - Université du Québec à Montréal (UQAM), 8888 Succursale Centre Ville, Montréal, Canada H3C 3P8.

Site électronique : www.unites.uqam.ca

Responsable : M. Éric Buisson.

Mode d'hébergement : chez des particuliers.

Contenu : Ce stage a un triple objectif, linguistique, culturel et pédagogique :

- un travail spécifique permettra aux participants de se familiariser avec l'anglais nord-américain et de renforcer leur maîtrise de la langue orale ;
- une meilleure connaissance du Canada, de sa géographie, de son histoire et de sa culture, la composante culturelle du stage ne se réduisant pas à l'acquisition de connaissances ;
- en effet, il sera demandé aux stagiaires une participation active, propre à améliorer leurs compétences en matière de recherche et de communication ; des ateliers pédagogiques viseront à renforcer les habitudes de travail en équipe, dans la perspective d'un meilleur accompagnement des élèves (démarche de projet et intégration de la composante canadienne dans l'enseignement des cultures anglophones au collège et au lycée).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique). Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat, **pour le vendredi 19 décembre 2003.**

IRLANDE

N° CODE : 111
STAGE À GESTION NATIONALE

S tage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel destiné aux professeurs de collège

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans des collèges d'enseignement public.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30

Dates du stage : du 5 au 16 juillet 2004. Arrivée le dimanche 4 juillet après-midi, départ le samedi 17 juillet au matin.

Lieu du stage : Dublin - Centre of English Studies (CES), 31 Dame Street, Dublin 2

Site électronique : www.cesireland.ie/ciep (page spéciale d'information à l'intention des stagiaires dont la candidature aura été retenue).

Responsable : Mr. Noël Gardiner.

Mode d'hébergement : chez des particuliers.

Contenu et objectifs :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique de la langue orale (diagnostic phonétique et phonologique, remédiation, réflexion sur l'apprentissage de la compréhension orale).
- Démarches et objectifs pédagogiques : concevoir et pratiquer des activités permettant de mettre la langue étrangère au service de situations de communication concrètes ; collecter et exploiter des supports pédagogiques adaptés à l'enseignement de l'anglais au collège.
- Objectifs culturels : acquérir une meilleure connaissance de l'Irlande (actualité, histoire, littérature, arts) en vue d'intégrer la composante irlandaise dans l'enseignement des cultures anglophones au collège.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique). Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat, **pour le vendredi 19 décembre 2003.**

ROYAUME-UNI

N° CODE : 112
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel destiné aux professeurs de collège

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans des collèges d'enseignement public.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25

Dates du stage : du 28 juin au 9 juillet 2004. Arrivée le dimanche 27 juin après-midi, départ le samedi 10 juillet au matin.

Lieu du stage : Colchester - Colchester English Study Centre (CESC), 19 Lexden Road, Colchester CO3 3PW

Site électronique : www.cesc.co.uk

Responsable : Mrs. Sarah Greatorex.

Mode d'hébergement : chez des particuliers.

Contenu et objectifs :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique de la langue orale (diagnostic phonétique et phonologique, remédiation, réflexion sur l'apprentissage de la compréhension orale).
- Démarches et objectifs pédagogiques : concevoir et pratiquer des activités permettant de mettre la langue étrangère au service de situations concrètes ; collecter et exploiter des supports pédagogiques adaptés à l'enseignement de l'anglais au collège.
- Objectifs culturels : mise à jour des connaissances sur la culture contemporaine britannique et la géographie du Royaume-Uni.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique). Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat, **pour le vendredi 19 décembre 2003.**

IRLANDE

N° CODE : 121
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel destiné aux professeurs de lycée d'enseignement général et technologique

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans des lycées publics d'enseignement général et technologique.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Dates du stage : du 12 au 23 juillet 2004. Arrivée le dimanche 11 juillet après-midi, départ le samedi 24 juillet au matin.

Lieu du stage : Dublin - Centre of English Studies (CES), 31 Dame Street, Dublin 2
Site électronique : www.cesireland.ie/ciep (page spéciale d'information à l'intention des stagiaires dont la candidature aura été retenue).

Responsable : Mr. Noël Gardiner.

Mode d'hébergement : chez des particuliers.

Contenu et objectifs :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la méthodologie de la compréhension orale et la création de situations de communication dans les classes de lycée.
- Démarches et objectifs pédagogiques : collecter et exploiter des supports pédagogiques adaptés à l'enseignement de l'anglais au lycée ; mettre en œuvre une pédagogie de la lecture suivie ; renforcer les pratiques de travail en équipe (recherche, sélection et restitution d'informations).
- Objectifs culturels : acquérir une meilleure connaissance de l'Irlande (actualité, histoire, littérature, arts) en vue d'intégrer la composante irlandaise dans l'enseignement des cultures anglophones au lycée et de s'interroger sur la place et le rôle de la République irlandaise dans l'Europe.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)
Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat, pour le vendredi 19 décembre 2003.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 122
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel destiné aux professeurs de lycée d'enseignement général et technologique

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans des lycées publics d'enseignement général et technologique.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Dates du stage : du 12 au 23 juillet 2004. Arrivée le dimanche 11 juillet après-midi, départ le samedi 24 juillet au matin.

Lieu du stage : Colchester - Colchester English Study Centre (CESC), 19 Lexden Road, Colchester CO3 3PW, Essex.

Site électronique : www.cesc.co.uk

Responsable : Mrs. Sarah Greatorex.

Mode d'hébergement : chez des particuliers.

Contenu et objectifs :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la méthodologie de la compréhension orale et la création de situations de communication dans des classes de lycée.
- Démarches et objectifs pédagogiques : collecter et exploiter des supports pédagogiques adaptés à l'enseignement de l'anglais au lycée ; mettre en œuvre une pédagogie de la lecture suivie ; renforcer les pratiques de travail en équipe (recherche, sélection et restitution d'informations).
- Objectifs culturels : mise à jour des connaissances sur la culture britannique (actualité politique, multiculturalisme, réforme constitutionnelle, littérature et arts contemporains).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique). Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat, **pour le vendredi 19 décembre 2003.**

IRLANDE

N° CODE : 123
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel destiné aux professeurs de lycée professionnel

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans des lycées publics d'enseignement professionnel.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 15

Dates du stage : du 12 au 23 juillet 2004. Arrivée le dimanche 11 juillet après-midi, départ le samedi 24 juillet au matin.

Lieu du stage : Dublin - Centre of English Language Studies (CES), 31 Dame Street, Dublin 2
Site électronique : www.cesireland.ie/ciep (page spéciale d'information à l'intention des stagiaires dont la candidature aura été retenue).

Responsable : Mr. Noël Gardiner.

Mode d'hébergement : chez des particuliers.

Contenu et objectifs :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique de la langue orale

(diagnostic phonétique et phonologique ; remédiation), sur la méthodologie de l'apprentissage de la compréhension orale.

- Démarches et objectifs pédagogiques : concevoir des activités mettant la langue étudiée au service de situations concrètes destinées à des élèves de lycée professionnel ; renforcer les pratiques de travail en équipe pour la recherche, la sélection et la restitution d'informations ; collecter et exploiter des documents authentiques adaptés à l'enseignement de l'anglais en lycée professionnel.

- Objectifs culturels : mise à jour des connaissances sur la culture irlandaise contemporaine et travail sur l'actualité irlandaise à travers les médias.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique).

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat, pour le vendredi 19 décembre 2003.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 124
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel destiné aux professeurs de lycée professionnel

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans des lycées publics d'enseignement professionnel.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 15

Dates du stage : du 12 au 23 juillet 2004. Arrivée le dimanche 11 juillet après-midi, départ le samedi 24 juillet au matin.

Lieu du stage : Colchester - Colchester English Study Centre (CESC), 19 Lexden Road, Colchester CO3 3PW, Essex.

Site électronique : www.cesc.co.uk

Responsable : Mrs. Sarah Greatorex

Mode d'hébergement : chez des particuliers.

Contenu et objectifs :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique de la langue orale (diagnostic phonétique et phonologique ; remédiation), sur la méthodologie de l'apprentissage de la compréhension orale.

- Démarches et objectifs pédagogiques : concevoir des activités mettant la langue étudiée au service de situations concrètes destinées à des élèves de lycée professionnel ; renforcer les pratiques de travail en équipe pour la recherche, la sélection et la restitution d'informations ; collecter et exploiter des documents authentiques adaptés à l'enseignement de l'anglais en lycée professionnel.

- Objectifs culturels : mise à jour des connaissances sur la culture britannique contemporaine et travail sur l'actualité britannique à travers les médias.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique).

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat, pour le vendredi 19 décembre 2003.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 125
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel destiné aux professeurs de lycée enseignant en anglais une discipline non linguistique (DNL) autre que l'histoire et la géographie

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs (toutes catégories) enseignant une discipline non linguistique autre que l'histoire ou la géographie dans les sections européennes des lycées publics d'enseignement général et technologique ou professionnel.

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 15

Dates du stage : du 12 au 23 juillet 2004. Arrivée le dimanche 11 juillet après-midi, départ le samedi 24 juillet au matin.

Lieu du stage : Norwich - Norwich Institute for Language Education (NILE), 82 Upper Saint Giles Street, Norwich NR2 1LT

Site électronique : www.nile-elt.com

Responsable : Mr. Allan Dave.

Mode d'hébergement : chez des particuliers.

Contenu et objectifs :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique de la langue orale (diagnostic phonétique et phonologique, remédiation) et sur la gestion de la classe en anglais, sans recours au français.
- Démarches et objectifs pédagogiques : mener une réflexion commune et transdisciplinaire sur la didactique de l'enseignement de l'anglais par immersion ; collecter et exploiter des documents authentiques et des supports pédagogiques liés aux DNL enseignées par les stagiaires participant.
- Objectif culturel : travail sur l'actualité britannique à travers les médias.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique). Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat, pour le vendredi 19 décembre 2003.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 126
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel destiné aux professeurs enseignant l'histoire et la géographie en anglais (DNL)

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs (toutes catégories) enseignant l'histoire ou la géographie

en section européenne (DNL), des lycées publics d'enseignement général et technologique.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 15

Dates du stage : du 5 au 16 juillet 2004. Arrivée le dimanche 4 juillet après-midi, départ le samedi 17 juillet au matin.

Lieu du stage : Cambridge - Faculty of Education, Cambridge University.

Responsable : Mrs. Luisella Simpson, Cambridge Bilingual Teacher Training (CBTT), 48 Grantchester Road, CB3 9ED Cambridge.

Mode d'hébergement : chez des particuliers.

Contenu et objectifs :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique de la langue orale et la gestion de la classe en anglais, sans recours au français. Conduites par des formateurs spécialistes de l'enseignement de l'anglais par immersion pour les étudiants et chercheurs étrangers de l'université, les sessions de renforcement linguistique représenteront, au cours des deux semaines de formation, une part sensiblement égale à celle dévolue aux sessions d'histoire et de géographie.

- Objectifs pédagogiques : approches historiques, géographiques et historiographiques anglo-saxonnes de divers thèmes, parmi lesquels le totalitarisme (XXe siècle), le phénomène colonial (XIXe et XXe siècles), la globalisation actuelle, la question du Royaume-Uni dans l'Union Européenne et celle de la société britannique face aux phénomènes migratoires. Ces thèmes seront étudiés et traités de façon interactive : travaux en ateliers, exposés, débats. Une comparaison des programmes et méthodes anglo-saxonnes et françaises d'enseignement de l'histoire et de la géographie sera menée en collaboration directe avec les formateurs universitaires et professeurs de l'enseignement secondaire britannique. Une réflexion sur les manuels et divers outils pédagogiques (usuels, documents vidéographiques, sites électroniques, etc.) en usage dans le système d'éducation britannique sera un des points de départ à l'élaboration de supports de cours et d'exercices adaptés à l'enseignement de l'histoire et de la géographie en anglais au lycée.

- Objectif culturel : exploration (en particulier, sous forme de *fieldwork* et selon la technique du *decision-making exercise*) de thèmes historiques et géographiques liés à la ville de Cambridge et à sa région.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique). Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat, pour le vendredi 19 décembre 2003.

ALLEMAGNE

N° CODE : 203
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Berlin

Académies concernées : Amiens, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, La Réunion, Lille, Limoges, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Orléans-Tours, Paris, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'allemand de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel), désireux d'améliorer leur connaissance de l'allemand, et tout particulièrement les candidats aux concours de recrutement internes.

Ce stage est également ouvert aux professeurs de disciplines non linguistiques enseignant (ou désirant enseigner) dans les sections européennes.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Une bourse partielle est prévue pour les repas. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Durée du séjour : du samedi 24 juillet au samedi 7 août 2004. Arrivée le 24 - Départ le 7 août.

Lieu du stage : Zentrale Einrichtung Moderner Fremdsprachen, Technische Universität Berlin.

Responsable : Goethe Institut, 17, av. d'Iéna, 75116 Paris -tél. : 01 44 43 92 84 - télécopie : 01 44 43 92 40. pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Contenus linguistiques :

Les stagiaires travailleront toute la matinée en tandem avec 20 enseignants allemands (professeurs de français) dans le but d'améliorer leurs connaissances aussi bien linguistiques que culturelles. Il s'agit d'un co-apprentissage en semi-autonomie qui s'appuie sur un dossier comprenant des exercices interculturels et qui est complété par des conseils individuels (Lernberatung).

Contenus méthodologiques :

Réflexion sur les expériences faites en tandem et sur les implications d'un travail autonome.

Réflexion sur les possibilités de transfert dans le domaine des échanges scolaires.

Réflexion sur l'approche didactique de découverte d'une ville.

Contenus socioculturels :

Bilan après plus d'une décennie après l'unification. Contacts avec le système scolaire à Berlin. Regards sur la coexistence de différentes cultures à Berlin.

L'après-midi : découverte de différents quartiers de Berlin. Exposés sur la situation politique et sociologique par des intervenants extérieurs.

Programme culturel :

Les activités culturelles se feront en fonction des offres culturelles à Berlin au mois d'août.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le vendredi 19 décembre 2003.

ALLEMAGNE

N° CODE : 204
STAGE À GESTION NATIONALE

S tage de formation de formateurs à Freiburg

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : ce stage s'adresse uniquement à des formateurs, conseillers pédagogiques, tuteurs de l'enseignement secondaire et conseillers pédagogiques pour les langues vivantes à l'école primaire.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la

jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 22

Durée du séjour : du mardi 6 au samedi 17 juillet 2004. Arrivée le 6 - Départ le 17 juillet.

Lieu du stage : Fortbildungsakademie der Caritas.

Mode d'hébergement : Fortbildungsakademie der Caritas.

Responsable : Goethe Institut, 17, av. d'Iéna, 75116 Paris - tél. 01 44 43 92 84 - télécopie 01 44 43 92 40. pv@paris.goethe.org

Contenus :

1. Le rôle de l'évaluation dans l'apprentissage de l'allemand.
2. Comment faire davantage participer l'élève grâce à un travail sur projet.

La pratique d'évaluation :

- Évaluation versus contrôle ;
- L'évaluation de l'oral et de l'écrit ;
- Le rôle de la notation ;
- Méthodologie de la correction/critères de correction ;
- Le rôle de l'erreur ; le rôle de la norme ;
- Le Cadre européen commun de référence pour les langues (Conseil de l'Europe) et ses effets sur l'évaluation ;
- Les savoir-faire hiérarchisés : les effets de la transparence et les lacunes de l'échelonnement en niveaux.

Développer les compétences d'évaluation :

- Savoir s'auto-évaluer : techniques et aides à l'auto-évaluation ;
- Le Portfolio européen des langues (Conseil de l'Europe) comme instrument d'auto-évaluation ;
- Le Portfolio comme stratégie d'apprentissage/aide à l'apprentissage auto-dirigé ;
- Compétences diagnostiques du professeur ;
- Savoir-faire méthodologique de l'élève ;
- Soutenir l'apprenant : le professeur comme conseiller d'apprentissage.

Méthodes pour rendre les élèves actifs :

- Le travail en groupe ;
- Le travail sur projet ;
- Le Portfolio européen des langues comme instrument d'activation ;
- Simulations globales.

Formation :

- Réflexion sur la méthodologie de la formation initiale et continue ;
- Pratiques interactives en formation ;
- Contacts avec des institutions de formation sur place et étude comparative des pratiques dans les deux pays.

Les contenus du stage seront adaptés en fonction des besoins spécifiques des participants.

Les différents thèmes seront abordés :

- à partir de travaux pratiques ;
- à partir des enregistrements vidéo de situations d'évaluation ;
- par la mise en commun des expériences des conseillers pédagogiques/formateurs ;
- par l'intervention de spécialistes ;
- en relation avec des formateurs allemands ;
- à partir de la lecture d'articles spécialisés ;
- par une exploitation des approches théoriques dans la perspective d'une mise en pratique.

Programme culturel : Les activités culturelles se feront en fonction du programme culturel de la ville de Freiburg.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique). Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le vendredi 19 décembre 2003.**

ALLEMAGNE

N° CODE : 205
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Freiburg et Dresden

Académies concernées : Amiens, Besançon, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Reims, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'allemand de toutes catégories enseignant en collège et en lycée d'enseignement général, en lycée professionnel et dans des sections de techniciens supérieurs. Le stage est également ouvert aux professeurs de disciplines non linguistiques enseignant (ou désirant enseigner) dans les sections européennes.

Prise en charge : les frais de stage, de séjour et de transport entre Freiburg et Dresden seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage jusqu'en Allemagne sont à la charge des participants. Une bourse partielle est prévue pour les repas. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25

Durée du séjour : du dimanche 18 au samedi 31 juillet 2004. Arrivée le 18 à Freiburg-Départ le 31 juillet de Dresden.

Lieu du stage : Studienhaus Wiesneck bei Freiburg et Brücke-Most Stiftung.

Encadrement du stage : Goethe Institut, Studienhaus Wiesneck et Brücke-Most Stiftung.

Mode d'hébergement : logement au Studienhaus Wiesneck et à la Brücke-Most Stiftung en chambre individuelle.

Responsable : Goethe Institut, 17, av. d'Iéna, 75116 Paris - tél. 01 44 43 92 84 - télécopie 01 44 43 92 40. pv@paris.goethe.org

Thème : L'Europe unie - exemple de deux régions frontalières : Freiburg im Breisgau et Dresden.

Contenus :

Aspects de civilisation :

- analyse de la situation des deux régions à l'Ouest et à l'Est en l'Allemagne et étude des conséquences de la situation géographique ;
- comparaison des deux villes ;
- tendances/courants dans la société ;
- situation de la femme en Allemagne de l'Est et de l'Ouest ;
- rôle des organisations sociales ;
- état et perspectives du marché du travail ;
- visites d'institutions à Freiburg et Dresden et de sites chargés d'histoire.

Aspects linguistiques :

- pratiquer la langue avec différents interlocuteurs ;

- didactique de l'enseignement de l'allemand avec l'objectif d'élaborer un projet sur un des thèmes du programme ;
- réflexion sur l'enseignement de la civilisation par le biais d'un projet ;
- réflexion sur les possibilités de transfert pour son propre cours ;
- recherche de documents authentiques.

Programme culturel :

Les activités culturelles se font en fonction du programme culturel de Freiburg et Dresden, villes universitaires très riches en offres culturelles : Théâtres, concerts, excursions, musées, contacts avec des artistes.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique).

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le vendredi 19 décembre 2003.

ALLEMAGNE

N° CODE : 206
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Frankfurt am Main

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'allemand de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel). Priorité sera donnée aux professeurs engagés dans des dispositifs tels que les itinéraires de découverte, les travaux personnels encadrés ou les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel.

Le stage est également ouvert aux professeurs des disciplines non linguistiques enseignant (ou désirant enseigner) dans les sections européennes.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Une bourse partielle est prévue pour les repas. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25

Durée du séjour : du samedi 10 au samedi 24 juillet 2004. Arrivée le 10 - Départ le 24.

Lieu du stage : Goethe - Institut de Frankfurt am Main.

Responsable : Goethe - Institut, 17, av. d'Iéna, 75116 Paris - tél. 01 44 43 92 84, télécopie 01 44 43 92 40. pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Contenus :

Les liens étroits entre enseignement de la civilisation, travail de projet sur un des thèmes liés à la ville dans le cadre des TPE ou IDD et utilisation des TICE en classe constituent la spécificité du stage de Francfort :

Articulation du stage :

- dans un premier temps, les stagiaires recueillent en ville, lors d'interviews dans des institutions, en bibliothèque, sur Internet des informations sur la ville (données historiques, sociales, économiques, architecturales, artistiques) ;

- ils choisissent ensuite parmi les informations recueillies celles susceptibles d'être utilisées pour un projet de classe et ils élaborent un concept de réalisation ;
- dans un troisième temps, les groupes de projets développent des formes de présentation sur papier ou multimédia susceptibles d'intéresser d'autres collègues et élèves.

Aspects de civilisation :

- découverte de la ville de Francfort en petits groupes ;
- présentation des résultats des groupes de travail selon différents principes didactiques ;
- réflexion sur l'enseignement de la civilisation.

Projets pédagogiques :

- réflexion didactique sur l'enseignement par projet ;
- préparation et réalisation d'un projet de classe ;
- préparation et approfondissement de thèmes d'études spécifiques sur Francfort (Francfort, ville européenne ; Francfort, ville de Goethe ; Francfort, centre financier et économique ; Francfort, creuset de l'immigration ; Francfort, capitale du livre et du multimédia ; Francfort, plaque-tourmente du réseau international aérien, ferroviaire et routier) ;
- utilisation des techniques et des outils TICE (Internet et multimédia) pour la mise en oeuvre d'un projet de classe.

Programme culturel :

Les activités culturelles se feront en fonction des offres culturelles à Frankfurt au mois d'août.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique).

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le vendredi 19 décembre 2003.**

ALLEMAGNE

**N° CODE : 208
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE**

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Berlin

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, La Réunion, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'allemand et de disciplines non linguistiques de toutes catégories, enseignant en section européenne dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Le stage est également ouvert à tous les professeurs d'allemand enseignant dans un établissement public du second degré et engagés dans des projets pluridisciplinaires.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Une bourse partielle est prévue pour les repas. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25

Durée du séjour : du samedi 14 au samedi 28 août 2004 - Arrivée le 14, départ, le 28 août.

Lieu du stage : Zentrale Einrichtung Moderner Fremdsprachen, Technische Universität Berlin.

Responsable : Goethe Institut, 17, av. d'Iéna, 75116 Paris -tél. 01 44 43 92 84, télécopie 01 44 43 92 40. pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Thème : Berlin hier et aujourd'hui.

Contenus :

- Découverte de la dimension historique et géographique de la ville de Berlin par le biais de recherches individuelles et d'entretiens avec des historiens, des géographes et des acteurs de la vie politique et sociale.

- Préparation, élaboration et présentation, en groupe, d'un thème sur Berlin ; à titre d'exemple : Berlin et la Prusse, l'apport des huguenots au développement de la Prusse, migrations, Berlin et le Land de Brandebourg, le passé et l'actualité économique de Berlin, les structures sociales avant et après l'unification.

- Réflexion sur le travail en projet en classe de langue.

Les thèmes retenus présentent une relation privilégiée avec les nouveaux programmes de la classe de seconde.

Mode de travail :

Travail en séance plénière et en petits groupes, travail sur projets.

Programme culturel :

Les activités culturelles se feront en fonction des offres culturelles à Berlin au mois d'août.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique).

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le vendredi 19 décembre 2003.

ALLEMAGNE

N° CODE : 209
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Leipzig

Académies concernées : Amiens, Besançon, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Strasbourg, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'allemand de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Une bourse partielle est prévue pour les repas. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25

Durée du séjour : du dimanche 8 au samedi 21 août 2004. Arrivée le 8, départ le 21 août.

Lieu du stage : InterDaF am Herder-Institut der Universität Leipzig.

Encadrement du stage : Goethe Institut et InterDaF am Herder-Institut der Universität Leipzig.

Responsable : Goethe Institut, 17, av. d'Iéna, 75116 Paris - tél. 01 44 43 92 84, télécopie 01 44 43 92 40, pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Thème : Leipzig - une ville allemande, des projets à vivre et à découvrir.

Contenus :

Seront abordés lors du stage tous les aspects socioculturels de la ville de Leipzig pour en découvrir, sous forme de projets de groupe, toutes les facettes. L'habitat et l'architecture, la vie

littéraire et culturelle, les médias traditionnels et les nouveaux médias dans la communication seront les thèmes centraux à observer, mais aussi la vie politique passée, présente et à venir de la ville (Leipzig future ville olympique).

La structure sociologique et architecturale de Leipzig est en effet particulièrement représentative du passage réussi de l'ère de la RDA à l'ère de l'Allemagne unifiée et permet d'étudier d'une manière exemplaire les thèmes retenus dans les programmes du second cycle.

Mode de travail

Les participants feront des recherches aussi bien en prenant contact avec des particuliers et des institutions qu'en exploitant des sources documentaires empruntées aux médias, à la radio et à la presse locale, à la télévision et sur internet, en vue de leur utilisation en classe. Ils travailleront en petits groupes et exploreront, autour d'un sujet choisi, toutes les pistes pour constituer, en se conformant aux programmes des classes de seconde et de première, des dossiers susceptibles de servir de point de départ concret pour aborder des dossiers analogues. On privilégiera des aspects civilisationnels du vécu et de l'émotionnel qu'on aura découverts sur place pour les approfondir par des documents écrits. Différentes formes et modes de travail seront mis en œuvre en vue d'une diversification optimale. La présentation des dossiers se fera sous formes orale et écrite et sera évaluée par les stagiaires eux-mêmes.

Programme culturel

Les activités culturelles se feront en fonction du programme culturel de Leipzig.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique).

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le vendredi 19 décembre 2003.**

AUTRICHE

N° CODE : 211
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Vienne et Payaerbach (basse Autriche)

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs titulaires d'allemand de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20.

Durée du séjour : du lundi 12 juillet au vendredi 23 juillet 2004 - Arrivée le 12, départ le 23 juillet.

Lieu du séjour : Kardinal König Haus, Lainzer StraBe 138, 1130 Wien et Payaerbach/Reichenau an der Rax

Responsable : Herr Norbert Habelt-Bundesministerium für Unterricht und kulturelle Angelegenheiten, Strozsig, 2/5 A-1080 Wien.

Mode d'hébergement : en chambre individuelle.

Contenu :

Thème : Österreich um 1900 : Aufbruch in "die Moderne" ... und was davon blieb ...

On trouve difficilement dans l'histoire de l'Autriche une époque plus chargée de signification que cette période appelée d'une part "Wiener Moderne", "Jung-Wien" ou "Jugendstil" et d'autre part "fin de siècle" et temps de la "décadence". Mais ces dénominations reflètent en soi la problématique de cette période, montrent les hésitations entre connotations positives et négatives, l'ambivalence entre l'exigence d'innovation et de progrès et l'expression d'une atmosphère d'apocalypse qui annonce la fin prochaine de la double monarchie des Habsbourg, d'un État qui n'était pas seulement marqué par des chefs-d'œuvre dans les domaines de l'architecture, de la peinture, de la musique et de la littérature mais avant tout par des oppositions sociales, nationales et religieuses. Malgré tout, "die Moderne" est considérée aujourd'hui en Autriche comme le moment charnière de l'histoire autrichienne et de l'histoire de la culture, dont il est largement entendu que les acquis représentent des éléments essentiels de l'identité culturelle.

Mais qu'est-il resté de la splendeur de cette époque ? "Die Moderne" avait-elle une influence véritable ? Sur quoi repose cette référence permanente au "Monde d'hier" comme élément constitutif de la culture autrichienne d'aujourd'hui ?

Le séminaire essaiera d'approcher cet ensemble de questions à partir de l'arrière-plan que constitue le "Monde d'aujourd'hui" en Autriche un projet qui pourrait devenir une entreprise passionnante.

Date limite et modalité de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique).

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le vendredi 19 décembre 2003.**

SYRIE

N° CODE : 301
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Damas

Partenariat : Institut du Monde arabe ; Institut français d'études arabes (IFEAD).

Responsable du stage : M. Abdeljalil Laamiri, Institut du Monde arabe, tél. 01 40 51 39 26.

Encadrement du stage : Institut français d'études arabes.

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs d'arabe, agrégés, certifiés, PLP2 et adjoints d'enseignement, enseignant dans un établissement public du second degré.

Nombre de participants : 12.

Prise en charge : l'ensemble des frais sur place (cours, activités organisées, déplacements, hébergement, repas) seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage Paris-Damas-Paris sont à la charge des participants. Le voyage s'effectuera en groupe sur vol régulier de la compagnie Syrian-Airlines, à un tarif négocié (prévoir environ 450 euros).

Durée du séjour : du 10 avril au 1er mai 2004.

Mode d'hébergement : Hôtel ou résidence (chambres doubles).

Contenu :

1. Caractéristiques et évolutions de la langue. Les variétés dialectales.

2. La Syrie dans l'histoire : les cités mésopotamiennes et phéniciennes ; les périodes byzantines et islamiques.

3. La Syrie aujourd'hui : économie, agriculture, urbanisme, société, institutions, littérature, presse.

Rencontres, débats, visites, avec la participation de personnalités, universitaires et chercheurs.

L'un des objectifs de ce stage est de permettre aux participants de réaliser, par groupes de deux ou trois stagiaires, des recherches sur des thèmes choisis en rapport avec les contenus du stage. Les résultats de ces travaux seront présentés oralement en fin de stage à l'ensemble des stagiaires et aux personnes chargées de l'encadrement, et donneront lieu à des productions écrites qui seront remises courant mai à l'IA-IPR de l'académie. Les candidats indiqueront donc sur leur fiche de candidature le ou les thèmes de recherche qu'ils proposent.

Ce stage empiétant sur une période scolaire, les candidats retenus remplaceront, dans la mesure du possible, les cours manqués, et organiseront pour leurs classes, en concertation avec le chef d'établissement, le responsable du centre de documentation et d'information (CDI) et le conseiller principal d'éducation (CPE), un programme rigoureusement défini pour leur période d'absence.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique).

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat le **vendredi 19 décembre 2003**.

Parallèlement à cet envoi hiérarchique, les candidats adresseront une copie de leur fiche de candidature (revêtue de l'avis du chef d'établissement) directement à l'inspecteur pédagogique régional d'arabe de leur académie.

ARGENTINE

N° CODE : 401
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

S tage de l'université de Buenos Aires

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs titulaires d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30

Durée du séjour : du lundi 19 au vendredi 30 juillet 2004.

Lieu du séjour : Faculté de Philosophie et Lettres, Université de Buenos Aires, Puan 480, 1406 Buenos Aires.

Responsable : Mme Silvia Llomovatte et M. Francisco Jorge Gugliotta.

Mode d'hébergement : hôtel.

Contenu : une alternance de cours, de travaux pratiques, avec une ouverture marquée vers le monde hispano-américain, et, tout particulièrement vers l'Argentine. Plusieurs

domaines seront couverts : le domaine linguistique, le domaine littéraire et artistique, la civilisation.

- un programme particulier sera consacré à la société argentine de nos jours.

- Arts : visites culturelles.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique).

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 19 décembre 2003**.

ESPAGNE

N° CODE : 403
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Madrid

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs titulaires d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel), stagiaires IUFM (espagnol). Ce stage est également ouvert aux professeurs d'histoire et de géographie ayant de très bonnes connaissances d'espagnol et enseignant dans les sections européennes.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25 + 5 places sections européennes.

Durée du séjour : du 19 au 30 juillet 2004. Arrivée, le dimanche 18, départ le samedi 31 juillet.

Lieu du séjour : Universidad Complutense de Madrid, Facultad de Filología, Ciudad Universitaria, Avenida Complutense s/n, 28040 Madrid.

Responsable : Mme Isabel Visedo Orden, directrice des cours.

Mode d'hébergement : Résidence universitaire (Colegio Mayor).

Contenu :

Le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités (écrivains, journalistes, responsables politiques et décideurs économiques), de visites de musées (Prado et Reina Sofia) et d'entreprises ainsi qu'une excursion à Tolède.

Plusieurs domaines seront couverts :

1 - Le domaine linguistique :

- Travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.

- Problèmes de l'espagnol contemporain. État actuel de la langue écrite et parlée.

2 - Le domaine littéraire et artistique :

- Littérature actuelle espagnole et latino-américaine ;

- Commentaires de tableaux de maîtres.

- Le cinéma espagnol contemporain.

3 - La civilisation :

- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne de 1975 à nos jours, à travers la

presse, la radio, la télévision, la publicité.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique).

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le vendredi 19 décembre 2003.**

ESPAGNE

**N° CODE : 404
STAGE À GESTION NATIONALE**

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Madrid

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées :

Professeurs titulaires d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge :

Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du 19 au 30 juillet 2004 - Arrivée, le dimanche 18, départ le samedi 31 juillet.

Lieu du séjour : Universidad Complutense de Madrid, Facultad de Filología, Ciudad Universitaria, avenida Complutense s/n, 28040 Madrid.

Responsable : Mme Isabel Visedo Orden, directrice des cours.

Mode d'hébergement : résidence universitaire (Colegio Mayor).

Contenu :

Le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités (écrivains, journalistes, responsables politiques et décideurs économiques), des visites de musées (Prado et Reina Sofia) et d'entreprises ainsi qu'une excursion à Tolède.

Plusieurs domaines seront couverts :

1 - Le domaine linguistique :

- Travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.
- Problèmes de l'espagnol contemporain. État présent de la langue écrite et parlée.

2 - Le domaine littéraire et artistique :

- Littérature actuelle espagnole et latino-américaine ;
- Commentaires de tableaux de maîtres ;
- Le cinéma espagnol contemporain.

3 - La civilisation :

- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne de 1975 à nos jours à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le vendredi 19 décembre 2003.

ESPAGNE

N° CODE : 405
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Madrid

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées :

Professeurs titulaires d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge :

Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du 19 au 30 juillet 2004 - Arrivée le dimanche 18, départ samedi le 31 juillet.

Lieu du séjour : Universidad Complutense de Madrid, Facultad de Filología, Ciudad Universitaria, avenida Complutense s/n, 28040 Madrid.

Responsable : Mme Isabel Visedo Orden, directrice des cours.

Mode d'hébergement : résidence universitaire (Colegio Mayor).

Contenu :

Le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités (écrivains, journalistes, responsables politiques et décideurs économiques), des visites de musées (Prado, Reina Sofia) et d'entreprises ainsi qu'une excursion à Tolède.

Plusieurs domaines seront couverts :

1 - Le domaine linguistique :

- Travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.

- Problèmes de l'espagnol contemporain. État présent de la langue écrite et parlée.

2 - Le domaine littéraire et artistique :

- Littérature actuelle espagnole et latino-américaine ;

- Commentaires de tableaux de maîtres ;

- Le cinéma espagnol contemporain.

3 - La civilisation :

- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne de 1975 à nos jours à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique).

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le vendredi 19 décembre 2003.

ESPAGNE

N° CODE : 406
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Alcalá de Henares

Académies concernées : Toutes académies.

Catégories concernées : professeurs titulaires d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du 19 au 30 juillet 2004. Arrivée le dimanche 18, départ samedi le 31 juillet.

Lieu du séjour : Universidad de Alcalá - Vicerrectorado 2 Asuntos Economicos y Coordinacion, Plaza de San Diego, 28801 Alcalá de Henares.

Responsable : M. Salim Sotelset.

Mode d'hébergement : résidence universitaire.

Contenu : ce stage sera essentiellement centré sur le théâtre.

Il permettra aux stagiaires :

- de mettre à jour leur connaissance du théâtre espagnol contemporain ainsi que d'aborder les grandes questions liées à l'actualité sociale, politique et culturelle de l'Espagne ;
- de consolider leur niveau de compétence linguistique en espagnol en mettant essentiellement l'accent sur les compétences orales et sur la pratique théâtrale ;
- de renforcer leur pratique du travail en équipe pour la recherche, la sélection et la didactisation de supports pédagogiques liés au théâtre et adaptés à l'enseignement de l'espagnol.

Le stage s'articulera autour de modules théoriques et pratiques. La partie théorique portera sur l'exposé des tendances du théâtre espagnol contemporain, sur le langage théâtral, sur le théâtre espagnol pendant la période de la transition et de la démocratie ; la partie pratique portera sur les techniques didactiques appliquées à la pratique théâtrale des élèves et sur les techniques d'expression orale pour jouer en espagnol.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique). les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le vendredi 19 décembre 2003.

ITALIE

N° CODE : 501
STAGE À GESTION NATIONALE

Quarante-septième séminaire franco-italien de formation mutuelle

Académies concernées : toute les académies.

Catégories concernées : professeurs titulaires d'italien de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage (en train 2e classe) seront remboursés aux participants français à leur retour, par l'administration centrale. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20 professeurs français d'italien et 20 professeurs italiens de français.

Durée du séjour : du 19 au 31 juillet 2004 - Arrivée, le dimanche 18 dans l'après-midi. Départ, le samedi 31 dans l'après-midi.

Lieu du séjour : Italie, lieu à préciser.

Responsable du stage : Mme Marie-Thérèse Medjadji, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, rectorat de l'académie de Créteil, tél. 01 49 81 63 27.

Mode d'hébergement : hôtel.

Contenu :

Exposés :

1. Un exemple d'entraînement à la compréhension de l'oral et/ou à l'expression orale à partir d'un document de civilisation en classe d'italien ;
 2. Un exemple de l'utilisation des TICE pour l'entraînement à l'expression écrite en classe d'italien ;
 3. Un exemple de mise en œuvre de la réflexion sur la langue en classe d'italien ;
 4. Un exemple d'évaluation de la compréhension de l'oral et/ou de l'expression orale en classe d'italien ;
- Travaux de groupe : les travaux de groupe auront pour objectif la simulation de la préparation d'un échange scolaire. Dans ce cadre, les participants élaboreront un parcours didactique (linguistique et culturel) s'appuyant, au choix, sur les ressources offertes par la culture, les traditions, l'histoire ou les institutions et l'économie locales.

Thèmes transversaux :

- l'utilisation des TICE ;

- l'*aggiornamento* linguistique et culturel mutuel réalisé à la faveur des travaux. Ce thème transversal se traduira par l'établissement d'un glossaire afférent aux thèmes abordés et correspondant aux besoins apparus en cours de route.

Modalités pratiques

- a) les professeurs doivent préparer un exposé individuel de 20 minutes environ sur l'un des quatre sujets des travaux individuels ;
- b) cet exposé peut être fait en français ou en italien, au choix des professeurs ;
- c) pour illustrer l'exposé, les professeurs peuvent apporter tout le matériel qu'ils souhaitent (diapositives, transparents, cassettes audio et vidéo, CD-Rom...) ;
- d) les professeurs doivent aussi réfléchir au thème des travaux de groupe.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique).

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le vendredi 19 décembre 2003.

ITALIE

N° CODE : 502
STAGE À GESTION NATIONALE

S tage de perfectionnement linguistique et culturel de Pérouse

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs titulaires de toutes catégories assurant au minimum

6 heures hebdomadaires d'enseignement d'italien et enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique). Ce stage est également ouvert aux professeurs d'histoire et de géographie ayant une bonne connaissance de l'italien et enseignant en sections européennes.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et par le ministère italien de l'instruction, de l'université et de la recherche, dans le cadre de l'accord culturel franco-italien. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 50 + 2 places sections européennes

Durée du séjour : du 17 au 27 août 2004 - Arrivée le lundi 16, départ le samedi 28 au matin.

Lieu du séjour : Università per Stranieri di Perugia - Palazzo Gallenga, Piazza Fortebraccio, 06100 Perugia.

Mode d'hébergement : Collegi universitari, Viale Faina 6-06100 Perugia. Repas dans un restaurant de la ville ou au restaurant universitaire.

Contenu

1 Littérature :

- Auteurs et œuvres de la période contemporaine.

2. Langue :

- L'évolution de la langue (les néologismes, les langages sectoriels, la langue des jeunes) ;

- Théorie et pratique de la traduction. Travaux en atelier et échanges ;

- Séminaire : utilisation de matériaux authentiques dans l'enseignement de l'italien. Exposés et débats.

3 Histoire :

- La situation socio-politique italienne actuelle.

4. Art : Les grandes étapes de l'art italien : période à définir.

5. Musique : Période à définir.

6. Théâtre : Contenu à définir.

7. Cinéma et enseignement de l'italien. Réalisateurs et œuvres de la période récente.

8. En fin de semaine, découverte culturelle de l'Italie qui permettra l'approfondissement de certains aspects évoqués pendant les cours.

Responsable du stage : M. Mauro Galmacci, Università per Stranieri di Perugia

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique).

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le vendredi 19 décembre 2003.**

BRÉSIL

N° CODE : 601
STAGE À GESTION NATIONALE

S tage de perfectionnement linguistique et culturel au Brésil

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : toutes les catégories de professeurs de portugais enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique). Les adjoints d'enseignement et maîtres auxiliaires doivent enseigner un minimum de 6 heures de portugais.

Prise en charge : les frais de voyage et de cours seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Une contribution de 915 euros est demandée aux stagiaires pour frais d'hébergement, de visites et de repas. Cette somme devra être versée dès acceptation de la candidature à l'association pour le développement des études portugaises, brésiliennes, d'Afrique et d'Asie lusophones (ADEPBA) 6, rue Sarette, 75014 Paris, maître d'ouvrage de l'organisation du stage. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 14

Durée du séjour : du 1^{er} août au 20 août 2004.

Lieux du séjour : Rio de Janeiro, Foz do Iguaçu, Salvador da Bahia, Brasilia.

Mode d'hébergement : hôtel (chambre à deux) ou chez l'habitant.

Contenu : le stage comporte une alternance de cours, de conférences, de travaux pratiques, de rencontres avec des écrivains et des personnalités diverses, de visites (monuments, musées, maisons d'édition). Le stage vise à un enrichissement linguistique et culturel, ainsi qu'à une réflexion pédagogique.

A Salvador da Bahia, les cours se dérouleront à l'Instituto Anísio Teixeira (IAT).

1. Domaine linguistique : étude de la langue contemporaine du Brésil à partir d'échanges et d'étude de documents oraux et écrits variés.

2. Domaine littéraire :

- étude de la littérature brésilienne et de l'actualité littéraire contemporaine ;
- tables rondes et rencontres avec des écrivains.

3. Domaine artistique et culturel :

- étude de thèmes géographiques, historiques, sociaux et économiques (culture noire, arts, traditions populaires, littérature orale, musique), évolutions sociales et urbanisme, vie économique, presse etc. ;

- histoire de l'art (art baroque, art sacré, art populaire) ;
- concerts.

4. Recherche de matériel didactique et réflexion pédagogique :

- visite d'établissements scolaires ;
- rencontre avec des enseignants.

Responsable du stage : Michel Perez, Inspecteur général de l'Education nationale.

Gestion du stage : association pour le développement des études portugaises, brésiliennes, d'Afrique et d'Asie lusophones (ADEPBA), 6, rue Sarette, 75014 Paris, tél. 01 43 22 55 47, télécopie 01 43 21 23 28.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique). Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le 19 décembre 2003.

RUSSIE

N° CODE : 701
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Moscou

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs titulaires de russe de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique).

Prise en charge : les frais de voyage sont pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Une participation aux frais de stage et d'hébergement de 230 euros est demandé aux stagiaires. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 15

Durée du séjour : 3 semaines - du 18 juillet au 8 août 2004.

Lieu du séjour : université linguistique de Moscou-Ostozhenka 38, 119 992 Moscou.

Mode d'hébergement : cité universitaire.

Passeport et visa : les participants à ce stage veilleront à posséder un passeport en cours de validité d'au moins un an après la date retour. Le visa sera payé par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Contenu : les cours ont lieu le matin. L'enseignement est dispensé sous forme de cours magistraux et de travaux pratiques. Cet enseignement a pour objet :

- a) Le perfectionnement linguistique des professeurs ;
- b) La mise à jour des connaissances sur la Russie actuelle (culture, société, économie,...).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique). Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le vendredi 19 décembre 2003.**

Formulaire de candidature

À renvoyer par la voie hiérarchique au rectorat.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE		STAGE DEMANDÉ	
AUX STAGES DE LANGUES VIVANTES (ÉTÉ 2004)		N° code :	
PROFESSEURS DU SECOND DEGRÉ		Lieu (pays / ville) :	
Second vœu, à titre indicatif :		N° code :	
<i>Attention, ce second vœu ne sera pris en compte que si des places se libèrent !</i>		Lieu (pays / ville) :	
ATTENTION : les candidats ne sont autorisés à remplir qu'une seule fiche			
Mme <input type="checkbox"/>	Mlle <input type="checkbox"/>	M. <input type="checkbox"/>	(cocher)
NOM :		Académie :	
Prénoms :		Département :	
Âge :			
NOM de l'établissement d'exercice :			
Adresse complète de l'établissement :			
N° de tél. complet (indispensable) :			
N° registre national des établissements (RNE) :			
ADRESSE PERSONNELLE			
Téléphone :			
Téléphone portable :			
Adresse électronique (indispensable) :			
Assurance (nom de la compagnie et n° de police) :			
PERSONNE À PRÉVENIR PENDANT LE STAGE EN CAS D'URGENCE (indispensable) :			
Nom et lien de parenté :			
Adresse :			
Téléphone :			
Téléphone portable :			
Dans quelles classes exercez-vous actuellement ?		Quel est votre grade ?	
Langue enseignée :		Agrégé	<input type="checkbox"/>
Discipline non linguistique enseignée (le cas échéant) :		Certifié	<input type="checkbox"/>
Nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement :		Adj. Ens	<input type="checkbox"/>
Nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement de cette langue ou DNL :		PEGC	<input type="checkbox"/>
		PLP	<input type="checkbox"/>

Avez-vous déjà postulé pour un stage ?		Y avez-vous participé?	
Lieu (pays / ville) :	En quelle(s) année(s) ?	oui	non
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		oui	non
Avez-vous été inscrit(e) sur liste d'attente ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Motivation et intérêt pour ce stage :			
Date :		Signature :	
<i>Nota Bene : le candidat est libre de joindre à son dossier une lettre de motivation dactylographiée sur papier libre.</i>			

AVIS HIÉRARCHIQUES

Toute candidature non revêtue de tous les avis hiérarchiques sera considérée comme irrecevable.
 Date limite d'envoi au rectorat : vendredi 19 décembre 2003

	R	F	TF	Avis motivé	Date et signature
Chef d'établissement					
IA-IPR ou IEN-ET/EG					
Recteur ou DARIC					

Nota Bene : R = avis réservé / F = avis / TF = avis très favorable

Stages et actions de formation à l'étranger destinés aux professeurs des écoles et aux instituteurs

ROYAUME-UNI

N° CODE : 141
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel destiné aux professeurs des écoles non encore habilités à enseigner l'anglais

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires (enseignement public) qui ressentent la nécessité d'améliorer leurs compétences linguistiques en anglais et envisagent de se présenter aux épreuves et à l'entretien d'habilitation des personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25

Dates du stage : du 5 au 16 juillet 2004. Arrivée le dimanche 4 juillet après-midi, départ le samedi 17 juillet au matin.

Lieu du stage : Édimbourg - Institute for Applied Language Studies (IALS), 21, Hill Place - Edinburgh EH8 9DP.

Site électronique : www.ials.ed.ac.uk

Responsable : Mr. Éric Glendinning.

Mode d'hébergement : chez des particuliers.

Contenu et objectifs

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur l'acquisition d'une plus grande aisance à l'oral (diagnostic phonétique et phonologique, remédiation, conversation courante, compréhension orale).

- Contenus et objectifs : gestion de la classe et de ses activités en anglais, sans recours au français ; présentation des méthodes pédagogiques en usage dans l'enseignement élémentaire britannique ; collecte et exploitation de supports pédagogiques et de documents authentiques adaptés à l'enseignement de l'anglais à l'école primaire.

- Objectifs culturels : enrichissement et actualisation de la connaissance de la culture

britannique dans ses aspects quotidiens et manifestations concrètes (fêtes et traditions, cuisine, chansons, comptines, sports et loisirs, etc.).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique). Les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, **pour le vendredi 19 décembre 2003.**

ROYAUME-UNI

N° CODE : 142
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel destiné aux professeurs des écoles non encore habilités à enseigner l'anglais

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires (enseignement public) qui ressentent la nécessité d'améliorer leurs compétences linguistiques en anglais et envisagent de se présenter aux épreuves et à l'entretien d'habilitation des personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25

Dates du stage : du 5 au 16 juillet 2004. Arrivée le dimanche 4 juillet après-midi, départ le samedi 17 juillet au matin.

Lieu du stage : Norwich - Norwich Institute for Language Education (NILE), 82 Upper Saint Giles Street, Norwich NR2 1LT
Site électronique : www.nile-elt.com

Responsable : Mr. Allan Dave.

Mode d'hébergement : chez des particuliers.

Contenu et objectifs

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur l'acquisition d'une plus grande aisance à l'oral (diagnostic phonétique et phonologique, remédiation, conversation courante, compréhension orale).

- Contenus et objectifs : gestion de la classe et de ses activités en anglais, sans recours au français ; présentation des méthodes pédagogiques en usage dans l'enseignement élémentaire britannique ; collecte et exploitation de supports pédagogiques et de documents authentiques adaptés à l'enseignement de l'anglais à l'école primaire.

- Objectifs culturels : enrichissement et actualisation de la connaissance de la culture britannique dans ses aspects quotidiens et manifestations concrètes (fêtes et traditions, cuisine, chansons, comptines, sports et loisirs, etc.).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique). Les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, **pour le vendredi 19 décembre 2003.**

ROYAUME-UNI

N° CODE : 143
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel destiné aux professeurs des écoles habilités à enseigner l'anglais

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires (enseignement public) dont la compétence à enseigner l'anglais à l'école primaire a été validée par une procédure d'habilitation.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25

Dates du stage : du 5 au 16 juillet 2004. Arrivée le dimanche 4 juillet après-midi, départ le samedi 17 juillet au matin.

Lieu du stage : Édimbourg - Institute for Applied Language Studies (IALS), 21, Hill Place, Edinburgh EH8 9DP.

Site électronique : www.ials.ed.ac.uk

Responsables : Mr. Éric Glendinning.

Mode d'hébergement : chez des particuliers.

Contenu et objectifs

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique de langue orale (diagnostic phonétique et phonologique, remédiation, conversation courante, compréhension orale).

- Contenus et objectifs : gestion de la classe et de ses activités en anglais, sans recours au français ; présentation des méthodes pédagogiques en usage dans l'enseignement élémentaire britannique ; collecte et exploitation de supports pédagogiques et de documents authentiques adaptés à l'enseignement de l'anglais à l'école primaire.

- Objectifs culturels : enrichissement et actualisation de la connaissance de la culture britannique dans ses aspects quotidiens et manifestations concrètes (fêtes et traditions, cuisine, chansons, comptines, sports et loisirs, etc.).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique).

Les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, **pour le vendredi 19 décembre 2003.**

ROYAUME-UNI

N° CODE : 144
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel destiné aux professeurs des écoles habilités à enseigner l'anglais

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires (enseignement public) dont la compétence à enseigner l'anglais à l'école primaire a été validée par une procédure d'habilitation.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la

jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25

Dates du stage : du 5 au 16 juillet 2004. Arrivée le dimanche 4 juillet après-midi, départ le samedi 17 juillet au matin.

Lieu du stage : Norwich - Norwich Institute for Language Education (NILE), 82 Upper Saint Giles Street, Norwich NR2 1LT.

Site électronique : www.nile-elt.com

Responsable : Mr. Allan Dave.

Mode d'hébergement : chez des particuliers

Contenu et objectifs

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique de langue orale (diagnostic phonétique et phonologique, remédiation, conversation courante, compréhension orale).

- Contenus et objectifs : gestion de la classe et de ses activités en anglais, sans recours au français ; présentation des méthodes pédagogiques en usage dans l'enseignement élémentaire britannique ; collecte et exploitation de supports pédagogiques et de documents authentiques adaptés à l'enseignement de l'anglais à l'école primaire.

- Objectifs culturels : enrichissement et actualisation de la connaissance de la culture britannique dans ses aspects quotidiens et manifestations concrètes (fêtes et traditions, cuisine, chansons, comptines, sports et loisirs, etc.).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique). Les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, **pour le vendredi 19 décembre 2003.**

ROYAUME-UNI

N° CODE : 145
STAGE À GESTION NATIONALE

S tage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel destiné aux professeurs des écoles formateurs à l'enseignement de l'anglais

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires (enseignement public) qui exercent la charge de conseillers pédagogiques pour l'anglais ou sont susceptibles de l'assurer à court terme, leur niveau de compétence linguistique étant relativement avancé et leurs capacités d'encadrement et d'animation étant reconnues.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 15

Dates du stage : du 28 juin au 9 juillet 2004. Arrivée le dimanche 27 juin après-midi, départ le samedi 10 juillet au matin.

Lieu du stage : Colchester - Colchester English Study Centre (CESC), 19, Lexden Road, Colchester CO3 3PW.

Site électronique : www.cesc.co.uk

Responsable : Mrs. Sarah Greatorex

Mode d'hébergement : chez des particuliers

Contenu et objectifs :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la maîtrise de la langue orale, sur les méthodes de correction des énoncés fautifs (accentuation et système vocalique, intonation et chaîne parlée) et sur la pédagogie de la compréhension orale.
- Contenus et objectifs : conduite et animation d'ateliers pédagogiques en anglais ; travail d'équipe sur la recherche, la sélection et la didactisation de documents authentiques adaptés à l'enseignement de l'anglais à l'école primaire ; présentation des méthodes pédagogiques en usage dans l'enseignement élémentaire britannique ; visites de classes et rencontres avec des maîtres de l'enseignement élémentaire britannique.
- Objectifs culturels : enrichissement et actualisation de la connaissance de la culture britannique dans ses aspects quotidiens et manifestations concrètes (fêtes et traditions, cuisine, chansons, comptines, sports et loisirs, etc.).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique). Les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, **pour le vendredi 19 décembre 2003.**

ALLEMAGNE

N° CODE : 221
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Bremen - Niveau de langue : intermédiaire.

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires désireux d'améliorer leurs compétences linguistiques pour satisfaire aux exigences de l'habilitation à enseigner l'allemand à l'école. Il s'adresse aux enseignants n'ayant pas encore suivi de formation à Bremen ou à Freiburg.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Une bourse partielle est prévue pour les repas. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Durée du séjour : du dimanche 4 au dimanche 18 juillet 2004 - arrivée le 4 - départ le 18.

Lieu du stage : LIS, Landesinstitut für Schule.

Responsable : Goethe Institut, 17, av. d'Iéna, 75116 Paris, tél. 01 44 43 92 84 - télécopie 01 44 43 92 40. pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Contenus : Les objectifs du stage sont :

- Perfectionnement des connaissances en allemand (bain linguistique et culturel) ;
- Proposition d'outils pédagogiques pour l'enseignement de l'allemand à l'école élémentaire ;
- Découverte de la ville de Bremen.

Mode de travail

- Travail en séance plénière, en petits groupes et en "tandems".
- Travail linguistique et didactique à partir de chansons, jeux, sketches, dialogues, éléments

constitutifs de la pédagogie de l'école primaire.

- Découverte de différents quartiers de la ville de Bremen à travers des recherches individuelles et des conférences.

- Découverte de projets pédagogiques à Bremen.

Programme culturel

Les activités culturelles se feront en fonction du programme culturel de la ville de Bremen, ville universitaire très animée.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique).

Les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, **pour le vendredi 19 décembre 2003.**

ALLEMAGNE

N° CODE : 222
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Hamminkeln-Dingden - Niveau de langue : avancé

Académies concernées : toutes académies.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement de l'allemand. Ce stage est recommandé aux instituteurs et professeurs des écoles déjà habilités à enseigner l'allemand à l'école ou disposant déjà d'une certaine aisance dans la pratique de cette langue. Il s'adresse aux enseignants n'ayant pas encore suivi de formation à Bremen ou à Freiburg.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Une bourse partielle est prévue pour les repas. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Durée du séjour : du dimanche 11 au samedi 24 juillet 2004. arrivée le 11 - départ le 24.

Lieu du stage : Akademie Klausenhof - Hamminkeln-Dingden

Responsable : Barbara Spannhake

Mode d'hébergement : logement chez des particuliers.

Contenus

Les objectifs du stage sont :

- perfectionnement des connaissances en allemand (bain linguistique et culturel) ;
- proposition d'outils pédagogiques pour l'enseignement de l'allemand à l'école élémentaire, contact avec la pratique pédagogique dans les écoles primaires ;
- découverte des aspects actuels de la civilisation allemande.

Mode de travail

- Travail en séance plénière et en petits groupes ;
- Travail linguistique et didactique à partir de chansons, jeux, sketches, dialogues, éléments constitutifs de la pédagogie de l'école primaire ;
- Recherches individuelles et conférences ;
- Visites de classes de l'école primaire.

Programme culturel

Les activités culturelles se feront en fonction du programme culturel proposé dans les villes les plus proches.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique). Les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, **pour le vendredi 19 décembre 2003.**

ESPAGNE

N° CODE : 411
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Burgos

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement d'espagnol dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 10.

Durée du séjour : du 19 au 30 juillet 2004. Arrivée le dimanche 18 juillet et départ le samedi 31 juillet.

Lieu du séjour : Burgos.

Responsable : M. Ayala Henri, responsable pédagogique.

Mode d'hébergement : Cité universitaire - Residencia Universitaria San Augustin.

Contenu : Remise à niveau et perfectionnement linguistique approprié aux besoins de l'enseignement de l'espagnol à l'école élémentaire. Connaissance de la vie quotidienne. Découverte de Burgos et de sa région.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique). Les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, **pour le vendredi 19 décembre 2004.**

ITALIE

N° CODE : 511
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Pérouse

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement d'italien ou qui sont susceptibles de l'assurer dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire. Peuvent être également candidats les professeurs des écoles stagiaires qui seraient intéressés par cet enseignement, après leur titularisation. Le stage ne peut en aucun cas convenir à des débutants.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 10.

Durée du séjour : du 17 au 27 août 2004 - Arrivée le lundi 16, départ le samedi 28 au matin.
Lieu du séjour : Università per Stranieri di Perugia, Palazzo Gallenga, Piazza Fortebraccio, I - 06100 Perugia.
Mode d'hébergement : Collegi universitari, Viale Faina 6 - 06100 Perugia. Repas dans un restaurant de la ville ou restaurant universitaire.
Contenu : alternance entre perfectionnement linguistique et pratique pédagogique. Certains cours sont communs avec le stage des professeurs du secondaire.
Responsable du stage : M. Mauro Galmacci, Università per Stranieri di Perugia.
Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique). Les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, **pour le vendredi 19 décembre 2003.**

PORTUGAL

N° CODE : 611
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel à Lisbonne

Académies concernées : toutes les académies.
Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement de portugais ou qui sont susceptibles de l'assurer dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire. Peuvent également être candidats les professeurs stagiaires qui seraient intéressés par cet enseignement après leur titularisation.
Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.
Nombre de participants : 14
Durée du séjour : du lundi 12 au dimanche 25 juillet 2004 - arrivée, le dimanche 11 juillet au soir - départ le dimanche 25 juillet dans la journée.
Lieux du séjour : Escola Superior de Educação de Lisboa- Avenida Carolina Michaëlis Vasconcelos, 1500 Lisboa.
Mode d'hébergement : hôtel (chambres à deux). Repas de midi au restaurant universitaire, dîner à l'hôtel.
Contenu
 - Le stage comporte une alternance de cours, de conférences, de travaux pratiques, de visites dans Lisbonne et dans les environs (monuments, musées).
 - Le stage offre l'occasion d'une initiation à la langue (ou un approfondissement) et permet une découverte de la civilisation portugaise sous différents aspects : géographie, histoire et société, vie économique et sociale après 1975, littérature contemporaine et littérature enfantine, chanson, gastronomie, etc.
Responsable du stage : M. Michel Perez, inspecteur général de l'éducation nationale.
Gestion du stage : association pour le développement des études portugaises, brésiliennes, d'Afrique et d'Asie lusophones (ADEPBA), 6, rue Sarette, 75014 Paris, tél. 01 43 22 55 47, télécopie 01 43 21 23 28.
Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique). Les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonspections d'enseignement du premier degré, **pour le vendredi 19 décembre 2003.**

Formulaire de candidature

FORMULAIRE DE CANDIDATURE AUX STAGES DE LANGUES VIVANTES (ÉTÉ 2004) PROFESSEURS DES ÉCOLES ET INSTITUTEURS	STAGE DEMANDÉ N° code : Lieu (pays / ville) :
Second vœu, à titre indicatif : <i>Attention, ce second vœu ne sera pris en compte que si des places se libèrent !</i>	N° code : Lieu (pays / ville) :
ATTENTION : les candidats ne sont autorisés à remplir qu'une seule fiche	
Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> (cocher) NOM : Prénoms : Âge :	Académie : Département :
NOM de l'établissement d'exercice : Adresse complète de l'établissement : N° de tél. complet (indispensable) : N° registre national des établissements (RNE) :	
ADRESSE PERSONNELLE Téléphone : Téléphone portable : Adresse électronique (indispensable) :	
Assurance (nom de la compagnie et n° de police) :	
PERSONNE À PRÉVENIR PENDANT LE STAGE EN CAS D'URGENCE (indispensable) : Nom et lien de parenté : Adresse : Téléphone : Téléphone portable :	
Dans quelle(s) classe(s) exercez-vous actuellement ?	Quel est votre grade ?
Langue enseignée :	Professeur des écoles <input type="checkbox"/>
Depuis combien d'années ?	Instituteur <input type="checkbox"/>
Nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement de cette langue :	(Directeur d'école) <input type="checkbox"/>

Avez-vous déjà postulé pour un stage ?		Y avez-vous participé?	
Lieu (pays / Ville) :	En quelle(s) année(s) ?	oui	non
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		oui	non
Avez-vous été inscrit(e) sur liste d'attente ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Avez-vous bénéficié d'une bourse LINGUA?	oui <input type="checkbox"/>	En quelle année?	non <input type="checkbox"/>
Demande en cours :	oui <input type="checkbox"/>		non <input type="checkbox"/>

Avez-vous postulé pour des échanges internationaux ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
--	------------------------------	------------------------------

ECHANGES RÉALISÉS

Date	Lieu	Durée

Demande en cours :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
--------------------	------------------------------	------------------------------

Cursus suivis et diplômes éventuellement obtenus dans la langue vivante concernée :

Avez-vous bénéficié ou allez-vous bénéficier d'une formation linguistique au cours de l'année scolaire?

oui non

Si oui, en quelle langue?

Motivation et intérêt pour ce stage :

Date :

Signature :

Nota Bene : le candidat est libre de joindre à son dossier une lettre de motivation dactylographiée sur papier libre.

AVIS HIÉRARCHIQUES

Toute candidature non revêtue de tous les avis hiérarchiques sera considérée comme irrecevable

Date limite d'envoi au rectorat : vendredi 19 décembre 2003

	R	F	TF	Avis motivé	Date et signature
Directeur d'école					
IEN-CCPD					
IA-DSDEN					
Recteur ou DARIC					

Nota Bene : R = avis réservé / F = avis favorable / TF = avis très favorable

Échanges poste pour poste de professeurs de langues vivantes

■ Des échanges poste pour poste entre des professeurs de langues vivantes, titulaires des établissements publics français du second degré et des enseignants étrangers d'établissements publics ou privés seront organisés pour tout ou partie de l'année scolaire 2004-2005 avec les pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Espagne, États-Unis.

Étant donné le faible nombre de candidatures présentées, ces dernières années, par des enseignants britanniques et irlandais, des aménagements particuliers sont mis en place en ce qui concerne les échanges avec les quatre pays du Royaume-Uni (Angleterre, Écosse, Pays de Galles et Irlande du Nord) et la République d'Irlande. On se reportera aux dispositions particulières mentionnées ci-dessous.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES PROGRAMMES D'ÉCHANGE

Les objectifs des échanges poste pour poste sont de permettre à des professeurs de langues vivantes :

- de perfectionner et de compléter leur formation linguistique et professionnelle ;
- d'approfondir leur connaissance de pays

dont ils enseignent la langue et, de ce fait, d'enrichir les contenus et pratiques de l'enseignement qu'ils dispenseront à leurs élèves à leur retour ;

- de contribuer à l'ouverture internationale des systèmes d'éducation français et étrangers par la promotion des langues vivantes en France et celle de la langue française à l'étranger ;

- et, tout particulièrement, de créer ou renforcer des liens entre communautés éducatives, celle de l'établissement scolaire étranger qui les accueillera et celle du collège ou lycée français où ils exercent.

1 - Conditions générales de participation et conditions particulières pour le Royaume-Uni et la République d'Irlande

Le tableau ci-dessous indique les pays, les catégories d'enseignants concernés, les durées et périodes d'échange possibles selon les destinations et l'ancienneté requise dans l'enseignement de la langue (calculée au 1er juillet 2004, les années de formation ou stage de CAPES et agrégation étant exclues de ce calcul).

PROGRAMME GÉNÉRAL							
PAYS	CERTIFIÉS AGRÉGÉS	PLP AE PEGC	ANNÉE SCOLAIRE	1 ^{ER} TRIM.	2 ^{ÈME} TRIM.	ÉCHANGES COURTS	ANCIENNETÉ D'ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE AU 01-07-2004
AUSTRALIE	oui	non	oui ⁽²⁾	non	non	non	2 ans
ÉTATS-UNIS	oui	oui ⁽¹⁾	oui	non	non	non	2 ans
CANADA	oui	non	oui	non	non	non	2 ans
ALLEMAGNE	oui	oui	oui	oui	non	6 semaines	2 ans
AUTRICHE	oui	non	oui	oui	non	non	2 ans
ESPAGNE	oui	oui	oui	non	oui	non	2 ans
PROGRAMME PARTICULIER, À APPARIEMENTS PRÉÉTABLIS ⁽³⁾							
ROYAUME-UNI	oui	oui	oui	oui	oui	6 semaines	2 ans
REPUBLIQUE D'IRLANDE	oui	oui	oui	oui	non	non	2ans

(1) Titulaires d'une licence d'anglais.

(2) Pour l'Australie année scolaire australienne : de janvier 2005 à décembre 2005 (2 postes).

(3) Dispositions particulières pour les échanges avec le Royaume-Uni et la République d'Irlande :

Seuls pourront être pris en compte et examinés les dossiers présentés par des professeurs qui, non seulement auront identifié leur partenaire, mais également auront obtenu de ce partenaire l'assurance que le chef de l'établissement d'accueil donne son accord au projet d'échange. Sur ce point, il est vivement recommandé aux deux partenaires potentiels de s'assurer de l'agrément du chef d'établissement britannique ou irlandais quant à la durée et aux dates de l'échange envisagé d'une part, quant au profil et aux qualifications du candidat français d'autre part.

Afin d'aider les enseignants français dans leur projet d'échange avec le Royaume-Uni et dans leur recherche d'un partenaire, le British Council ouvrira, sur son site électronique (www.britishcouncil.org/education/teachers), une rubrique spécifique consacrée aux échanges de poste entre enseignants britanniques et étrangers. On pourra également consulter les informations et conseils disponibles sur le site *Windows on the World* (www.wotw.org.uk).

Les candidats devront appartenir aux catégories d'emploi figurant au tableau ci-dessus et justifier de l'ancienneté requise telle qu'elle est fixée au même tableau.

En outre, ils devront :

- a) être titulaires de leur poste dans un établissement public du second degré (ne pas être affectés à titre provisoire dans l'établissement) ;
- b) exercer des fonctions à plein temps pendant l'année d'échange ;
- c) ne pas avoir à regagner leur poste en cours d'échange pour accomplir un stage probatoire ou remplir toute autre obligation liée au déroulement de leur carrière ;
- d) ne solliciter en aucun cas pour l'année d'échange une mutation ou un détachement ;
- e) avoir, si possible, une qualification ou une expérience dans le domaine de l'enseignement du français langue étrangère.

Si le nombre d'échanges qu'un professeur peut effectuer au cours de sa carrière n'est pas limité, la durée cumulée des séjours

accomplis à l'étranger sera cependant prise en compte lors de l'étude du dossier.

2 - Préparation de l'échange

a) Calendrier scolaire

La durée de l'échange est déterminée par le calendrier scolaire du pays d'accueil.

La rentrée scolaire dans les pays de langue anglaise - qui peut précéder de plusieurs semaines la rentrée française - est assurée par le professeur français.

Compte tenu du décalage entre les périodes d'activités en France et à l'étranger, les échanges prévus au deuxième trimestre scolaire se déroulent normalement de la fin des vacances de Noël dans le pays d'accueil jusqu'au 31 mars, sauf arrangement différent convenu entre les deux partenaires et agréé par les chefs d'établissement concernés. Les échanges courts (6 semaines) se déroulent normalement entre les vacances de la Toussaint et celles de Noël.

b) Date de la notification

Tous les candidats seront avisés par courrier de l'administration centrale du résultat de l'étude des dossiers. Les candidats retenus recevront une proposition d'échange avant le 11 juin 2004 (sauf pour l'Australie).

En ce qui concerne les échanges avec les États-Unis, la proposition d'échange intervient avant la fin mars. Le candidat dispose ainsi d'un délai relativement large pour mettre au point avec son partenaire les conditions matérielles de l'échange.

c) Journées préparatoires

En tant que de besoin, et en coopération avec les représentations culturelles étrangères en France, des journées préparatoires réuniront, dans le courant du troisième trimestre de l'année scolaire 2003-2004, les professeurs français dont la candidature aura pu être retenue. Organisées par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche (au même titre que celles dont bénéficient les professeurs étrangers accueillis en France dans le cadre de ce programme), ces journées apporteront le complément d'informations d'ordre administratif, pédagogique et matériel dont les professeurs auraient besoin avant leur départ.

Dispositions particulières (programme franco-allemand)

Dans le cadre du programme franco-allemand, les professeurs français et allemands retenus pour un échange annuel ou trimestriel participent à des journées préparatoires qui se déroulent alternativement (d'une année sur l'autre) en Allemagne et en France. En 2004, ces journées devraient avoir lieu en Allemagne. Les échanges de six semaines qui se déroulent normalement entre les vacances de la Toussaint et celles de Noël ne sont précédés d'aucune rencontre préparatoire. Les participants reçoivent avant le début de l'année scolaire un dossier d'information sur le système scolaire allemand, la vie en Allemagne et les formalités à accomplir.

d) Échanges de logements et de voitures

Ils demeurent une affaire strictement privée entre partenaires. Le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche ne peut en aucun cas intervenir sur ce point.

e) Scolarisation des enfants

Si des enfants d'âge scolaire accompagnent le professeur, celui-ci se renseignera lui-même, au besoin en consultant son partenaire, sur les possibilités de scolarisation existant sur place.

f) Organisation du départ

Les professeurs d'échange sont responsables de l'organisation de leur départ.

Voyage

Il revient aux participants de choisir leur mode de transport, d'effectuer les réservations nécessaires et de faire l'avance du coût des billets. Ultérieurement, les frais de voyage feront l'objet, selon les destinations, soit d'un remboursement intégral, soit du versement d'une allocation forfaitaire (cf. tableau au paragraphe J du chapitre 6, Dispositions financières). Dans tous les cas, le voyage des familles (conjoint et enfants) reste à la charge des candidats.

Dispositions particulières (États-Unis, Australie, Canada)

- Dans le cas des échanges avec les États-Unis, les justificatifs des frais de transport sont à adresser à la commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels, 9, rue Chardin, 75016 Paris. Les candidats retenus devront par ailleurs se soumettre à une visite médicale obligatoire.

- Pour l'Australie et le Canada, les frais de transport des bagages du professeur d'échange pourront faire l'objet d'une prise en charge pour un montant limité à 152.45€, à l'aller et au retour.

Visa

Les formalités nécessaires à l'obtention des visas doivent être effectuées en propre par les professeurs d'échange : elles devront être entreprises directement auprès des services consulaires concernés dès l'acceptation de l'échange.

Les participants en assureront le coût, qui peut être important pour certains pays : frais de dossier, examen médical radiologique et visa.

3 - Dispositions pédagogiques et administratives

a) Position administrative des professeurs

Un échange n'est pas un détachement. Les professeurs restent en position d'activité et continuent d'être rémunérés sur le poste dont ils sont titulaires.

Aussi, tout enseignant est-il tenu, au terme de l'échange, de regagner son poste en France, lequel n'a pas été porté vacant puisqu'il a été occupé par le partenaire étranger.

b) Disciplines enseignées

Dans l'établissement étranger qui l'accueille, chaque professeur enseigne, en tant que langue étrangère, la langue du pays de son établissement d'origine.

Dispositions particulières

Dans les pays anglophones, il peut être demandé au professeur français d'assurer des cours de civilisation française ou européenne. De plus, les professeurs à même de le faire pourront être sollicités pour assurer un complément d'enseignement dans une matière non nécessairement liée à l'enseignement du français (deuxième langue vivante, par exemple).

c) Service

Chaque professeur assure le service habituel de son partenaire tel qu'il est déterminé par les autorités du pays d'accueil.

Le nombre d'heures exigibles du professeur étranger doit correspondre au service hebdomadaire, tel qu'il est fixé pour la catégorie d'emploi à laquelle appartient le professeur français.

Il n'existe pas d'obstacle à confier la charge de professeur principal au professeur d'échange puisque le professeur étranger doit être considéré comme un enseignant à part entière, capable d'assurer toutes les obligations du professeur auquel il se substitue.

d) Professeurs bivalents

Dans le cas des professeurs de lycée professionnel et des PEGC, le chef d'établissement français doit être en mesure d'offrir au professeur étranger, soit un service complet d'enseignement dans la langue étrangère, soit un minimum de 15 heures, à l'exclusion de toute autre discipline. En revanche, et avec l'accord préalable de l'enseignant étranger, ce dernier pourra se voir proposer d'enseigner une autre matière en langue étrangère (histoire, géographie, EPS, etc.). Cette possibilité sera tout particulièrement envisagée dans les établissements où existe une section européenne.

e) Congés de maladie

Les professeurs français doivent justifier de leurs absences à l'étranger auprès de leur chef d'établissement français et auprès du chef d'établissement étranger.

f) Autorisations d'absence

Les autorisations d'absence devront être sollicitées auprès du chef d'établissement étranger qui appliquera la réglementation en usage dans son pays.

4 - Déroulement de l'échange

a) Accueil du professeur étranger

Il s'agit d'un élément fondamental de la réussite du programme d'échanges poste pour poste.

Aussi est-il tout particulièrement demandé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement de préparer l'accueil du professeur étranger en sensibilisant à sa venue enseignants, personnels d'éducation, administratifs et de service, élèves et parents d'élèves.

Le chef d'établissement veillera personnellement à l'insertion de l'enseignant étranger dans la communauté scolaire de l'établissement. Il lui appartient notamment de mettre en œuvre les conditions susceptibles de valoriser l'apport original du professeur étranger, en particulier dans les domaines pédagogique et culturel.

b) Interruption de l'échange

Les candidats s'engagent, en postulant, à mener l'échange jusqu'au terme initialement

prévu. Une rupture d'échange implique le retour anticipé de chacun des deux partenaires dans son pays d'origine. C'est pourquoi toute demande d'interruption ne sera accordée que pour des motifs graves dûment justifiés.

Les frais entraînés par un retour anticipé en France ne feront pas l'objet d'une prise en charge par l'administration centrale.

c) Prolongation d'échange

Il est possible de prolonger un échange annuel pour une année supplémentaire (demande à présenter en janvier au plus tard). À cette fin, le professeur doit formuler, par la voie hiérarchique, une demande de prolongation accompagnée de l'accord des deux chefs d'établissement concernés.

5 - Compte rendu et évaluation de l'échange

Au terme de son séjour, le professeur est tenu de rédiger un rapport dont il adressera, sous couvert de son chef d'établissement, un premier exemplaire à l'inspection générale des langues vivantes, un second exemplaire au délégué académique aux relations internationales et à la coopération (DARIC) de son académie (qui le transmettra à l'administration centrale, DRIC B4).

6 - Dispositions financières (annexes 1, 2 et 3)

a) Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires effectuées par le professeur étranger doivent lui être payées :

- d'une part, lorsqu'elles correspondent au service accompli au-delà du nombre d'heures hebdomadaires normalement exigibles par un professeur français ;
- d'autre part, lorsqu'elles résultent du décompte prévu par les dispositions des décrets n° 50-582 du 25 mai 1950 et n° 61-1362 du 6 décembre 1961.

b) Heures de première chaire

Ainsi, les heures de première chaire doivent être versées au professeur étranger enseignant en première ou en classe terminale.

c) Classes postbaccalauréat

De même, les heures supplémentaires doivent être versées au professeur étranger effectuant tout ou partie de son service dans des classes postbaccalauréat (STS).

d) Paiement des heures supplémentaires

Les services comptables académiques ou l'intendance des établissements assureront aux intéressés la rémunération de ces heures en euros et selon le taux applicable à la catégorie d'emploi du professeur français en échange.

e) Prélèvement au titre de la sécurité sociale

Les heures supplémentaires ne peuvent donner lieu à aucun prélèvement au titre de la sécurité sociale (voir la circulaire n° 27-264 du 26 juillet 1977, BOEN n° 31 du 8 septembre 1977, ci-jointe en annexe 2).

f) Conseils de classe et d'orientation

Les indemnités pour conseils de classe et d'orientation et charges entrant dans la définition du service restent acquises au professeur français. Il n'en reste pas moins que le professeur étranger est tenu d'assister à ces conseils au lieu et place de son partenaire (voir la circulaire n° 80-401 du 24 septembre 1980, BOEN n° 38 du 30 octobre 1980, ci-jointe en annexe 3).

g) Traitement

Le professeur français continue de percevoir en France son traitement en euros. Les cotisations à la sécurité sociale y sont normalement précomptées.

h) Transfert du traitement

Dans tous les cas, les professeurs sont responsables de l'acheminement à l'étranger de leur traitement qui continuera, sauf indication contraire de leur part, à être versé en euros par le service payeur sur leur compte habituel en France.

Il leur appartiendra de s'informer eux-mêmes soit auprès de leur partenaire, soit auprès de la Maison des Français de l'étranger (34, rue la Pérouse, 75775 Paris cedex 16, tél. 01 43 17 75 60) sur les moyens de paiement utilisables dans le pays étranger.

Aucun avis de cessation de paiement ne doit donc être émis à l'occasion d'un départ pour échange de poste.

i) Allocation d'échange

Une allocation d'échange, allocation forfaitaire, sera versée aux participants (cf. tableau ci-après) par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP, Service financier, 1, avenue Léon Journault, 92311 Sèvres, tél. 01 45 07 60 00). Il appartiendra à chaque enseignant participant à un échange de faire parvenir au CIEP un relevé d'identité bancaire. Le montant du forfait ne varie pas en fonction de la situation familiale des candidats ou des aléas qui peuvent survenir en cours d'échange. L'attribution de l'allocation reste conditionnée à l'accomplissement, jusqu'au terme prévu, de la totalité du service dû dans l'éta-

blissement étranger d'accueil.

j) Modalité de versement de l'allocation

Les allocations sont versées :

- soit à l'issue de l'échange, 12 semaines après le retour du professeur, pour les échanges d'une durée inférieure ou égale à un trimestre (les allocations de séjour et de voyage étant servies simultanément) ;
- soit par fraction trimestrielle à trimestre échu, pour les échanges annuels, le remboursement forfaitaire des frais de voyage intervenant en même temps que la première fraction trimestrielle.

En cas d'interruption de l'échange, l'allocation ne sera versée qu'au prorata de la période effectuée.

MONTANT DES ALLOCATIONS (SELON LA DURÉE DE L'ÉCHANGE)

PAYS	ANNÉE SCOLAIRE	1 ^{ER} OU 2 ^{ÈME} TRIMESTRE	6 SEMAINES	VOYAGES (1)
ÉTATS-UNIS	228,68 €/mois sur 12 mois			762,25 € en moyenne selon la destination
AUSTRALIE	228,68 €/mois sur 12 mois			frais réels
CANADA	228,68 €/mois sur 12 mois			frais réels
ROYAUME-UNI	762,25 € x 3	914,70 €	457,35 €	277,46 €
RÉPUBLIQUE D'IRLANDE	762,25 € x 3	914,70 €		277,46 €
ALLEMAGNE	762,25 € x 3	914,70 €	457,35 €	277,46 €
AUTRICHE	762,25 € x 3	914,70 €		277,46 €
ESPAGNE	762,25 € x 3	914,70 €		277,46 €

(1) Le coût du voyage aller et retour (entre leur résidence administrative et leur affectation à l'étranger) effectué par les professeurs français d'échange exerçant dans les DOM-TOM est entièrement pris en charge par l'administration centrale, qui en assure le remboursement sur présentation des pièces justificatives à adresser, sauf pour les États-Unis, au service financier du Centre international d'études pédagogiques, 1, avenue Léon Journault, 92311 Sèvres cedex

7 - Calendrier et procédure de dépôt des candidatures, vœux et sélection des candidats**a) Programmes**

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en raison de la complexité des procédures d'échange, ils devront limiter leur demande à un seul pays. Toutefois, en ce qui concerne les pays anglophones, afin de tenir compte des variations du volume des demandes en provenance des divers pays partenaires, l'adminis-

tration centrale étudiera, cas par cas, les solutions permettant d'ajuster, au mieux des intérêts des professeurs, la demande française et les diverses offres étrangères. C'est ainsi qu'en cas d'impossibilité de partenariat dans le pays pour lequel ils postulaient, certains candidats dont le dossier et le projet auront été jugés particulièrement intéressants pourront se voir proposer une destination alternative.

b) Partenaire identifié

Les candidatures de professeurs ayant déjà

préparé l'échange avec un partenaire de leur choix sont prioritaires (avec des réserves pour l'Allemagne) à condition que :

- la candidature ait été déposée dans les formes prescrites par la présente note ;
- la candidature du partenaire étranger ait été, elle aussi, retenue par les autorités hiérarchiques dont il relève, cet agrément devant être obtenu, pour toute demande d'échange avec le Royaume-Uni et la République d'Irlande, dès la constitution du dossier de candidature.

c) Vœux géographiques

Ils sont pris en compte dans toute la mesure du possible.

Cependant, des vœux trop restreints, portant soit sur une seule ville ou une seule région, soit exclusivement sur des villes, disposant d'un établissement français ou d'une université, limitent les possibilités de satisfaire la demande du candidat. Il est donc conseillé aux enseignants particulièrement désireux de voir aboutir leur projet de formuler des vœux géographiques larges.

d) Commissions bilatérales de sélection des candidatures

Des réunions bilatérales de sélection se tiennent au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire afin de procéder à l'appariement des dossiers. Les candidats retenus reçoivent une proposition d'échange.

Il n'existe pas, avant les réunions, de listes des postes étrangers ouverts à l'échange.

Chaque partie peut agréer ou refuser un candidat de l'autre partie en fonction des critères de jugement professionnels, pédagogiques ou administratifs propres au système d'éducation de son pays. La commission de sélection s'appuiera sur les données suivantes :

- avis hiérarchiques ;
- motivations professionnelles ;
- prolongements possibles de l'échange (projet d'action éducative inter-établissements, appariements, voyages de classes, liens avec les dispositifs pédagogiques interdisciplinaires tels que les TPE ou les PPCP, etc.).

Dans toute la mesure du possible, les appariements proposés tiennent compte du type des établissements et de la nature des populations

scolaires que l'échange vise à rapprocher. Par ailleurs, les offres d'échange de logement entre partenaires et la correspondance entre ces offres, sans être déterminantes, sont prises en compte par les commissions comme éléments supplémentaires d'appréciation.

e) Calendrier de dépôt des candidatures

Retrait des dossiers : **jusqu'au 15 décembre 2003.**

Par lettre adressée directement par le candidat au rectorat de son académie à l'attention du délégué académique aux relations internationales et à la coopération (DARIC), lettre précisant l'adresse exacte de son établissement d'affectation et le pays de son choix. (cf. en annexe 4 la liste des DARIC).

Disposition particulière (États-Unis)

Les candidats à un échange avec les États-Unis devront se procurer, outre le dossier de candidature français, un second dossier (à compléter et rédiger en anglais) auprès de la commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels, 9, rue Chardin, 75016 Paris, tél. 01 44 14 53 65. Ce dossier sera également téléchargeable sur le site électronique de la commission : www.fulbright-france.org

Retour des dossiers : **avant le 15 janvier 2004.**

La notice blanche renvoyée directement par le candidat, dès qu'il l'aura complétée, au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, bureau du réseau académique, de la mobilité et de l'enseignement international (DRIC-B4), 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP.

Les deux notices de couleur seront renvoyées par le chef d'établissement au délégué académique aux relations internationales et à la coopération (DARIC) du rectorat concerné qui les transmettra à l'administration centrale, pour le **30 janvier 2004**, délai de rigueur. Elles devront comporter :

- l'avis du chef d'établissement ;
- l'avis du délégué académique aux relations internationales (DARIC) ;
- l'avis de l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) ou de l'inspecteur de l'éducation nationale-inspecteur de l'enseignement technique (IEN-ET/EG) ;

- l'avis du recteur d'académie ;
 - une lettre de motivation sur papier libre.

Ces dates sont impératives, compte tenu de la nécessité d'assurer dans les délais impartis l'instruction des dossiers et la préparation des travaux des différentes commissions bilatérales de sélection des candidats.

Les chefs d'établissement porteront un avis sur les candidatures :

en appréciant les motivations et les aptitudes du candidat à l'échange (cf. annexe à la notice de candidature) ;

en déterminant l'intérêt de la présence d'un professeur étranger dans leur établissement.

Les délégués académiques aux relations internationales et à la coopération (DARIC) porteront un avis sur l'opportunité de l'échange dans le cadre de la politique d'ouverture internationale de l'établissement.

Les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et les inspecteurs de l'éducation nationale-inspecteurs de l'enseignement technique (IEN-ET/EG) exprimeront leur avis motivé à la suite d'un entretien ou d'une prise de contact avec le candidat. Il est particulièrement important que la présente note de service bénéficie de la plus large diffusion possible au sein des établissements relevant de l'académie.

Annexe 1

ÉCHANGES DE PROFESSEURS DE LANGUES VIVANTES À L'ÉTRANGER : RÈGLEMENT DES INDEMNITÉS POUR CONSEIL DE CLASSE ET HEURES SUPPLÉMENTAIRES

NOR : MENZ2730001C

RLR : 213-4

Circulaire n° 1050 du 4 juin 1973
 (Éducation : bureau DIPER 19)

Texte adressé aux recteurs, aux inspecteurs d'académie et aux chefs d'établissement.

La question du règlement des indemnités précitées dans le cas des échanges de professeurs de langues vivantes a été posée à maintes reprises. Il s'agit de savoir qui, du professeur français ou du professeur étranger, doit les percevoir.

Diverses solutions ont été adoptées qui ne satisfont ni la logique ni l'équité. Une règle générale doit donc être adoptée, permettant de tenir compte des intérêts de chacun des professeurs intéressés.

Dorénavant, les indemnités se rapportant aux conseils de classe et aux conseils d'orientation doivent être versées au professeur français. En effet, la participation à ces conseils fait partie intégrante de ses obligations de service. Or, il est souvent demandé à nos professeurs d'assurer parmi leurs fonctions d'enseignant à l'étranger des tâches qui ne font pas partie de leurs obligations de service habituelles, il est équitable que les indemnités de participation à ces conseils soient considérées comme un élément de leur rémunération et qu'ils en bénéficient hors de France.

Bien entendu, le professeur étranger doit être invité à participer à ces conseils puisqu'il est tenu, comme son partenaire français à l'étranger, d'assurer toutes les obligations du professeur qu'il remplace.

En revanche, les heures supplémentaires qu'il peut être demandé d'effectuer au professeur étranger doivent être payées à celui-ci, soit par le service comptable de l'inspection académique, soit par l'intendant du lycée, puisqu'elles constituent une charge exceptionnelle.

Il est souhaitable de limiter à deux heures le service qui peut être demandé à ce titre au professeur étranger.

Pour le ministre de l'éducation nationale,
 et par délégation,

Le directeur chargé des personnels enseignants

J. DEYGOUT

Annexe 2

SITUATION AU REGARD DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DES PROFESSEURS ÉTRANGERS PARTICIPANT À UN ÉCHANGE DE POSTE ET DEVANT ÊTRE RÉMUNÉRÉS AU TITRE DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

NOR : MENZ7700002C

RLR : 242-9

Circulaire n° 77-264 du 26 juillet 1977.
(Affaires financières : bureau DAF 5)

Texte adressé aux recteurs.

Mon attention a été appelée sur les difficultés rencontrées pour régulariser la situation des professeurs étrangers exerçant leurs fonctions en France dans le cadre des échanges culturels, au regard du paiement d'heures supplémentaires.

Les personnels considérés restent rémunérés par leur pays d'origine mais peuvent prétendre au paiement des indemnités pour heures supplémentaires en application des dispositions de la circulaire DIPER 19 n° 1050 du 4 juin 1973. La rétribution ainsi servie doit, d'une part, correspondre à un service effectivement accompli par le professeur étranger au-delà du nombre d'heures hebdomadaires normalement exigibles du partenaire d'échange et, d'autre part, être calculée selon le taux de l'heure supplémentaire que devrait percevoir le professeur français selon la catégorie d'emploi à laquelle il appartient. Ces deux éléments sont appréciés par rapport à la date de conclusion de l'échange et ne peuvent tenir compte des modifications susceptibles d'être intervenues dans la situation du professeur français au moment où le professeur étranger vient occuper son poste.

Les paiements effectués par les services informatiques du Trésor ne peuvent, en règle générale, intervenir qu'au profit de personnels disposant d'un numéro d'immatriculation INSEE. Or, à l'exception des professeurs britanniques exerçant temporairement leur acti-

tivité en France et qui ont fait l'objet de mesures particulières, les professeurs étrangers restent couverts par leur pays d'origine pour les risques maladie et pour la retraite. En conséquence, ils ne sont pas immatriculés au régime français de sécurité sociale et ne doivent pas subir de retenues au titre des cotisations de sécurité sociale et de retraite.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que pour permettre aux services du Trésor d'assurer aux intéressés la liquidation des indemnités pour heures supplémentaires, en l'absence d'un numéro d'INSEE, la direction de la comptabilité publique a accepté de créer un numéro provisoire d'identification à partir de la date de naissance des professeurs. La prise en charge de ces enseignants, sous le numéro considéré, permettra le paiement des heures supplémentaires sans prélèvement correspondant des cotisations concernant les régimes sociaux.

En ce qui concerne les professeurs britanniques exerçant leur activité en France, je vous rappelle que la couverture des risques sociaux est assurée par l'État français, lequel est chargé du versement de la double cotisation dans les conditions précisées par les circulaires n° 71-74 du 19 février 1971, BOEN n° 8 du 25 février 1971, et n° 76-439 du 8 décembre 1976, BOEN n° 47 du 26 décembre 1976⁽¹⁾.

Il vous appartiendra, en ce qui concerne les heures supplémentaires dues aux professeurs britanniques, de transmettre aux services du Trésor les éléments justificatifs des droits acquis en rappelant la nationalité de ces enseignants et leur numéro d'immatriculation. Bien entendu aucune retenue ne sera effectuée sur le montant de ces heures.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation :

Le directeur des affaires financières,
A. BLANCHARD

(1) Cette double cotisation donne lieu à la liquidation manuelle transmise aux centres électroniques du Trésor avec indication, dans le cadre "observations" des fiches de liaison, de la nationalité des intéressés et de la base indiciaire de calcul des cotisations sociales.

Annexe 3

ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ. RÈGLEMENT DES INDEMNITÉS POUR CONSEILS DE CLASSE

NOR : MENZ8000003C

RLR : 212-4

Circulaire n° 80-401 du 24 septembre 1980.
(Affaires financières)

Texte adressé aux recteurs.

Des questions sont périodiquement posées sur la situation des enseignants étrangers appelés à exercer leurs fonctions en France dans le cadre des échanges culturels, au regard de l'attribution des indemnités prévues par le décret n° 71-884 du 2 novembre 1971.

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'en application des dispositions toujours en vigueur, prévues par la circulaire DIPER 19 n° 1050 du 4 juin 1973, les indemnités en cause ne doivent être versées qu'au professeur français.

Bien entendu, le professeur étranger doit être invité à participer à ces conseils puisqu'il est tenu, comme son partenaire français à l'étranger, d'assurer toutes les obligations du professeur qu'il remplace.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,
Le Directeur des affaires financières
A. BLANCHARD

Annexe 4

LISTE DES DÉLÉGATIONS ACADÉMIQUES AUX RELATIONS INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION (DARIC) DANS LES RECTORATS

RECTORATS

Aix-Marseille

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence cedex
tél. 04 42 91 75 07
fax 04 42 91 75 09
mèl. ce.daric@ac-aix-marseille.fr

Amiens

20, bd Alsace-Lorraine
BP 2609, 80026 Amiens cedex
tél. 03 22 82 37 53
fax 03 22 92 82 12
mèl. ctlang@ac-amiens.fr

Besançon

10, rue de la Convention
25030 Besançon cedex
tél. 03 81 65 74 05
fax 03 81 65 74 60
mèl. jean-paul.tarby@ac-besancon.fr

Bordeaux

5, rue Joseph de Carayon-Latour
BP 935, 33060 Bordeaux cedex 01
tél. 05 57 57 35 37
fax 05 57 57 35 02
mèl. Maryvonne.hargous@ac-bordeaux.fr

Caen

168, rue Caponière
BP 6184, 14034 Caen cedex
tél. 02 31 30 15 19
fax 02 31 30 15 92
mèl. chantal.girard@ac-caen.fr

Clermont-Ferrand

3, av. Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand cedex
tél. 04 73 99 33 53
fax 04 73 99 33 54
mèl. Ce.Daric@ac-clermont.fr

Corse

8, Cours général Leclerc
BP 808, 20192 Ajaccio cedex 4
tél. 04 95 50 33 33
fax 04 95 51 27 06

Créteil

4, rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex

tél. 01 49 81 64 54
fax 01 49 81 63 03
mèl : Ce.daric@ac-creteil.fr

Dijon

51, rue Monge
21000 Dijon
tél. 03 80 44 85 77
fax 03 80 44 85 71
mèl : daric@ac-dijon.fr

Grenoble

7, place Bir-Hakeim
BP 1065, 38021 Grenoble cedex
tél. 04 76 74 76 90
fax 04 76 74 76 99
mèl. ce.daric@education.gouv.fr.

Guadeloupe

Grand Camp La Rocade
97166 Abymes
tél. 05 90 21 64 93 ou 05 90 21 65 06
fax 05 90 21 38 64
mèl. ce.daric@ac-guadeloupe.fr

Guyane

BP 9281
97392 Cayenne cedex 2
tél. 05 94 25 59 80
fax 05 94 39 04 38
mèl. : daric@ac-guyane.fr

Lille

20, rue Saint-Jacques
59033 Lille cedex
tél. 03 20 15 64 91
fax 03 20 15 65 90
mèl. ce.daric@ac-lille.fr

Limoges

13, rue F. Chénieux
87331 Limoges cedex
tél. 05 55 11 41 07
fax 05 55 79 82 21
mèl. jean-michel.martin@ac-limoges.fr

Lyon

92, rue de Marseille
BP 7227, 69365 Lyon cedex 07
tél. 04 72 80 64 23
fax 04 72 80 64 17
mèl. daric@ac-lyon.fr

Martinique

Route de Terreville

97279 Schoelcher cedex
tél. 05 96 52 29 77
fax : 05 96 52 27 38
Mèl. ce.daric@ac-martinique.fr

Montpellier

31, rue de l'Université
34064 Montpellier cedex
tél. 04 67 91 50 18
fax 04 67 91 45 16
mèl. ce.recdaric@ac-montpellier.fr

Nancy-Metz

6, bis rue Manège-Site Mably
54035 Nancy cedex
tél. 03 83 86 20 14
fax 03 83 86 20 57
mèl. ce.daric@ac-nancy-metz.fr

Nantes

"La Houssinière"
BP 972
44076 Nantes cedex
tél. 02 40 37 37 23
fax 02 40 37 33 89
mèl. daric@ac-nantes.fr

Nice

53, avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2
tél. 04 93 53 73 88
fax 04 93 53 70 83
mèl. anne.radisse@ac-nice.fr

Orléans-Tours

21, rue Saint-Étienne
45043 Orléans cedex 1
tél. 02 38 79 38 33
fax 02 38 79 46 63
mèl. daric@ac-orleans-tours.fr

Paris

94, avenue Gambetta
75020 Paris
tél. 01 44 62 40 87
fax 01 44 62 40 50 et 40 38
mèl. loic.daniel@ac-paris.fr

Poitiers

5, Cité de la Traverse
86022 Poitiers cedex
tél. 05 49 54 72 06
fax 05 49 54 70 74
mèl. michel.vaudel@ac-poitiers.fr

Reims

1, rue Navier
51082 Reims cedex
tél. 03 26 05 69 59
fax 03 26 05 20 41
mèl : dominique.suquet@ac-reims.fr

Rennes

96, rue d'Antrain BP 2023
35044 Rennes cedex
tél. 02 99 25 11 24
fax 02 99 25 11 21
mèl. ce.daric@ac-rennes.fr

La Réunion

Mission de coopération régionale en éducation
(DARIC)
26, rue Pitel
97490 Sainte-Clotilde cedex
tél. 02 62 48 14 64
fax 02 62 48 10 06
mèl. daric.secretariat@ac-reunion.fr

Rouen

25, rue de la Fontenelle
76037 Rouen cedex
tél. 02 35 14 77 44,
fax 02 35 14 78 54
mèl. daric@ac-rouen.fr

Strasbourg

6, rue de la Toussaint
67081 Strasbourg cedex
tél. 03 88 23 37 86
fax 03 88 23 37 42
mèl : ce.daric@ac-strasbourg.fr

Toulouse

Impasse Saint-Jacques
31073 Toulouse cedex
tél. 05 61 36 30 84
fax 05 62 47 30 89
mèl. daric@ac-toulouse.fr

Versailles

3, Bl de Lesseps
78017 Versailles cedex
tél. 01 30 83 50 13
fax 01 30 83 50 77
mèl. ce.daric@ac-versailles.fr

Nouvelle-Calédonie

22, rue Dezarnaulds
BP G4, Nouméa cedex
tél. 00 687 26 62 14
fax 00 687 26 62 45
mèl. sric@ac-noumea.nc

Échanges franco-allemands d'enseignants du premier degré

■ Les instructions qui suivent ont pour objectif de rappeler les caractéristiques du programme d'échange franco-allemand d'enseignants du premier degré, les modalités de son déroulement et les procédures de recrutement des candidats. Ce programme s'inscrit dans la politique menée en faveur du développement et de la diversification des langues vivantes à l'école et de l'ouverture internationale des écoles.

Le programme d'échange franco-allemand doit aider les départements à développer leur vivier de personnels habilités à enseigner l'allemand à l'école primaire.

A - OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME D'ÉCHANGE

Les objectifs du programme d'échange d'enseignants du premier degré sont les suivants :

- permettre le perfectionnement linguistique d'instituteurs et de professeurs des écoles titulaires motivés pour assurer, à leur retour en France, un enseignement dans la langue allemande ;
- faire bénéficier les élèves français d'un enseignement assuré par des enseignants allemands ;
- contribuer au développement de l'enseignement de la langue et de la culture française en Allemagne ;
- renforcer l'ouverture de l'école à la dimension internationale ;
- créer des conditions favorables à la mobilité des élèves et des enseignants.

B - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU PROGRAMME D'ÉCHANGE

Les instituteurs et professeurs des écoles titulaires, ainsi que les professeurs des écoles stagiaires peuvent postuler à cet échange

bilatéral. Pour en bénéficier, il est souhaitable qu'ils maîtrisent les connaissances de base de la langue allemande ; toutefois peuvent être examinées les candidatures d'enseignants particulièrement motivés dont le niveau de langue demande à être perfectionné.

Je précise que les candidatures des professeurs des écoles stagiaires ne pourront être définitivement retenues que si ces enseignants sont titularisables.

Les candidats professeurs des écoles stagiaires remplissant l'ensemble des conditions requises (cf. article 12 du décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié) et retenus pour participer à cet échange sont titularisés pour ordre à compter de la date administrative de la rentrée scolaire et prennent directement leurs fonctions en Allemagne.

Les maîtres sélectionnés doivent signer l'engagement de contribuer, lors de leur retour en France, au développement de l'enseignement de l'allemand dans leur département. Les départements consentent un effort important en dégageant, sur leur dotation d'emplois, les moyens budgétaires nécessaires au remplacement des instituteurs et professeurs des écoles qui participent à l'échange. Il est, de ce fait, légitime d'attendre des candidats retenus qu'ils exercent à nouveau leur fonction dans leur département d'origine lorsqu'ils regagneront le territoire français.

Il vous appartient de sélectionner les candidats en les informant clairement que ce programme d'échanges a pour but premier leur perfectionnement linguistique et qu'il ne s'agit en aucun cas de régler des situations à caractère personnel, comme le rapprochement de conjoints qui relève d'autres procédures. En particulier, les

accords bilatéraux entre les pays partenaires exigent que **les candidats s'engagent à accepter une affectation conforme à l'un des vœux qu'ils auront formulés.**

Compte tenu des difficultés rencontrées en matière de logement et surtout de scolarisation de jeunes enfants dans des établissements français à l'étranger, il est précisé qu'il est plus aisé de mettre en place un échange entre célibataires sans enfant scolarisé. Les administrations française et allemande ne peuvent, en tout état de cause, apporter une aide dans les domaines du logement et de la scolarisation des enfants.

C - POSITION ADMINISTRATIVE ET RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS SÉLECTIONNÉS

Un échange n'est pas un détachement. Les instituteurs et les professeurs des écoles restent en position d'activité et continuent d'être rémunérés sur les postes dont ils sont titulaires. C'est la raison pour laquelle tout enseignant devra, au terme de l'échange, regagner son poste en France, ce dernier n'ayant pas été déclaré vacant. Pendant toute la durée de l'échange, les maîtres continuent de percevoir en euros et sur un compte en France, le traitement afférent à leur emploi, versé par les services académiques dont ils relèvent et sur lequel sont normalement précomptées les cotisations à la sécurité sociale.

Il est précisé que le versement des bonifications indiciaires liées à l'exercice effectif de certaines fonctions - celle de direction notamment - est interrompu pendant l'année scolaire de l'échange.

Pour l'ensemble de l'année scolaire, les enseignants bénéficient en outre de l'indemnité représentative de frais d'expatriation temporaire instituée par le décret n° 93-50 du 12 janvier 1993 modifié par le décret n° 97-478 du 9 mai 1997, dont le montant forfaitaire annuel est fixé, pour l'année scolaire 2003-2004 à 4406 euros. Elle leur sera versée, en une seule fois, par les mêmes services académiques, au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

En cas de renouvellement exceptionnel de l'échange, cette indemnité subit un abattement de 25% dès la deuxième année dans le pays étranger. Elle est destinée à compenser forfaitairement les frais de voyage et de logement afférents au séjour et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu. Cependant, n'ayant pas le caractère de remboursement de frais professionnels exposés par le salarié, cette indemnité est saisissable conformément aux dispositions de l'article L 145-2 du code du travail et est assujettie à la contribution de solidarité et à la contribution sociale généralisée.

Par ailleurs, l'article 3 du décret du 12 janvier 1993 modifié précise qu'en cas d'abandon d'un programme ou de rappel par les autorités françaises avant le terme de l'année scolaire, l'intéressé est tenu de rembourser l'indemnité perçue au prorata de la fraction de l'année scolaire pendant laquelle il n'a pas séjourné à l'étranger.

Il est précisé que, **pendant la durée de l'échange, les instituteurs n'ont plus droit à l'indemnité représentative de logement.**

D - SERVICE DES ENSEIGNANTS

Dans le pays d'accueil, les maîtres qui participent au programme d'échange relèvent des autorités scolaires locales et doivent se conformer à l'organisation et au règlement des écoles dans lesquelles ils sont amenés à intervenir. À cet égard, les maîtres français en Allemagne et les maîtres allemands en France assurent un service identique à celui qui est dû par les maîtres des pays concernés (en France, 27 heures par semaine). Les maîtres pourront être amenés à intervenir dans plusieurs écoles. Des actions de formation devraient figurer dans l'emploi du temps des enseignants afin de leur permettre d'échanger avec leurs pairs sur les problèmes rencontrés. Après un temps d'adaptation, des activités complémentaires à celles d'enseignant de la langue française pourront être confiées aux instituteurs et professeurs des écoles : formation en français des maîtres allemands, élaboration de matériel pédagogique, ou encore

participation à un enseignement dans une autre matière (éducation physique et sportive, éducation musicale ou éducation artistique).

Durant l'année scolaire, les autorisations d'absence devront être sollicitées auprès des autorités scolaires locales qui appliqueront la réglementation en usage en Allemagne. Les congés de maladie devront être justifiés par les participants auprès de leur inspection académique et des autorités locales.

La participation à l'échange entraîne l'obligation, pour les instituteurs et professeurs des écoles, de remettre un rapport d'activité à l'inspecteur de l'éducation nationale, chargé de circonscription dont ils dépendent, avant la fin du séjour en Allemagne.

E - PROCÉDURES DE RECUEIL ET DE TRAITEMENT DES CANDIDATURES

Le formulaire de candidature pour l'échange d'enseignants du premier degré figure en pages 60 à 62 du présent B.O. ; il doit être renseigné pour chacune des rubriques le plus précisément possible.

Je vous rappelle que la durée de l'échange est limitée à une seule année. À titre exceptionnel, et sur avis motivé de l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'éducation nationale, un renouvellement d'une année supplémentaire peut être accordé ; dans ce cas, je précise que le maître français ne sera pas nécessairement affecté en priorité sur le même poste en Allemagne.

Les instituteurs, les professeurs des écoles et les professeurs des écoles stagiaires désireux d'effectuer un échange avec la République fédérale d'Allemagne pendant l'année scolaire 2004-2005, devront faire parvenir à l'inspection académique de leur département par la voie hiérarchique, et **avant le 30 janvier 2004**, délai de rigueur, une notice individuelle de candidature obligatoirement conforme au modèle joint en annexe.

Les dossiers des candidats seront transmis, avec son avis, par l'inspecteur de l'éducation nationale, chargé de circonscription ou par le directeur de l'institut universitaire de forma-

tion des maîtres, à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

Les candidats seront convoqués par vos soins pour un entretien avec un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, un professeur d'allemand et un inspecteur de l'éducation nationale, au cours duquel seront appréciées leur compétence linguistique, leur motivation, leur aptitude à s'adapter aux usages en vigueur dans le pays d'accueil et leur volonté de contribuer à leur retour en France au développement de l'enseignement de l'allemand à l'école. Les dossiers de candidature seront soumis par l'IA-DSDEN, à l'avis de la commission administrative paritaire départementale.

F - MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'ÉCHANGE

Il appartient à chaque inspection académique de transmettre les candidatures les concernant revêtues d'un avis favorable, **avant le 8 mars 2004**, délai de rigueur, au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction de l'enseignement scolaire, bureau de la formation continue des enseignants (DESCO A10), 110, rue de Grenelle, 75 357 Paris 07 SP.

Au cours d'une réunion nationale organisée **au mois d'avril 2004**, les représentants des différents Länder et les responsables du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche arrêteront la liste des enseignants allemands affectés en France et des enseignants français affectés en Allemagne.

Une seconde réunion, **fin mai 2004**, doit permettre en collaboration avec l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) la rencontre des enseignants dont la candidature a été retenue avec les autorités compétentes des pays partenaires.

Vous informerez les candidats que deux stages obligatoires (l'un linguistique et l'autre pédagogique) seront organisés à leur intention par l'OFAJ au cours du mois **d'août 2004** et qu'ils devront en tenir compte pour l'organisation de leurs congés d'été.

Formulaire de candidature

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE À UN POSTE À L'ÉTRANGER
 EN VUE D'UN PERFECTIONNEMENT LINGUISTIQUE
 ÉCHANGES FRANCO-ALLEMANDS D'ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ**

Remplir obligatoirement la fiche figurant en annexe

Nom d'usage :	Prénom :
Nom patronymique	Date de naissance :
Situation de famille :	
Célibataire <input type="checkbox"/>	Marié(e) <input type="checkbox"/>
Divorcé(e) <input type="checkbox"/>	Veuf (ve) <input type="checkbox"/>
PACS <input type="checkbox"/>	Vie maritale <input type="checkbox"/>
Nombre d'enfants à charge :	
Personnes devant vous accompagner à l'étranger :	conjoint
	oui <input type="checkbox"/>
	non <input type="checkbox"/>
	enfants
	oui <input type="checkbox"/>
	non <input type="checkbox"/>
	nombre :
	âge :

Adresse personnelle :

Code postale :	Ville :	N° de tél. (obligatoire) :
----------------	---------	----------------------------

Situation administrative : Instituteur, professeur des écoles titulaire, professeur des écoles stagiaire
 Classe : Échelon :
 Académie de rattachement : Département d'exercice :
 Département de rattachement, pour les professeurs des écoles stagiaires et pour les maîtres qui n'exercent pas actuellement dans un département :

Établissement d'exercice :

Nom :
 Adresse :
 Code postale : Ville : N° de téléphone :
 Classe dans laquelle vous exercez actuellement :

Diplômes, titres universitaires et professionnels (en précisant la date d'obtention) :

Avez-vous une expérience de l'enseignement du français langue étrangère ? oui non
 Si oui, précisez la formation suivie :

Avez-vous, à l'école élémentaire, une expérience de l'enseignement de l'allemand ?
 oui non
 Si oui, précisez la date, la durée hebdomadaire et la (ou les) classe(s) :

Niveau de compétence en langue allemande : lue comprise parlée écrite

Avez-vous fait des séjours professionnels de plus de trois mois à l'étranger ? oui non

Si oui, lieu et date :

Avez-vous déjà participé à ce programme ? oui non

Si oui, précisez l'année scolaire :

Je m'engage à accepter une affectation conforme à l'un des voeux que j'ai formulés et reconnais avoir été informé(e) qu'aucune demande ultérieure de changement d'affectation ne pourra être prise en considération. Je m'engage également à participer aux réunions et stages organisés avant et durant mon séjour à l'étranger.

Je m'engage enfin à assurer, lors de mon retour en France, des activités contribuant au développement de l'enseignement de l'allemand à l'école.

Fait à,

le,

Signature du candidat

Partie réservée à l'administration :

Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale (ou du directeur de l'IUFM) :

Réservé

Favorable

Défavorable

Avis de la commission d'appréciation :

Réservé

Favorable

Défavorable

Avis de la CAP départementale :

Réservé

Favorable

Défavorable

Décision de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale

Départ autorisé

Départ refusé

En cas d'avis défavorable, motivation de la décision :

Annexe

ÉCHANGES FRANCO-ALLEMANDS D'ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ VŒUX EN VUE DE L'AFFECTATION

Indiquez obligatoirement trois Länder, par ordre de préférence.

Votre choix ne doit porter que sur les seuls Länder qui participent actuellement au programme.

NOM DES LÄNDER CHOISIS	CODE DES LÄNDER
1)	
2)	
3)	

Code des Länder :

10 Bade-Wurtemberg

11 Bavière

12 Berlin

13 Brandebourg

14 Hesse

15 Rhénanie du Nord-Westphalie

16 Rhénanie-Palatinat

17 Sarre

18 Saxe

19 Thuringe

20 Mecklembourg-Poméranie

21 Tout Land

Séjours en Louisiane d'instituteurs, de professeurs des écoles, de professeurs certifiés et d'étudiants titulaires d'une licence de français langue étrangère - année de recrutement 2004

■ Au titre du soutien que la France apporte à l'État de Louisiane (États-Unis) pour le développement de la langue française, un certain nombre de postes d'enseignants de français dans les écoles de cet État sont ouverts aux instituteurs, professeurs des écoles, aux jeunes titulaires d'une licence de français langue étrangère (FLE) et certifiés de certaines disciplines (technologie et arts plastiques). Ces enseignants sont appelés à enseigner le français dans des établissements des premier et second degrés de la Louisiane.

Ce programme est organisé par le Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL), avec le soutien du ministère des affaires étrangères et du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

A - OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

Les objectifs du programme sont les suivants :
- contribuer au développement de l'enseignement du français en Louisiane ;

- permettre le perfectionnement linguistique d'instituteurs et de professeurs des écoles français capables, à leur retour en France, d'assurer l'enseignement de la langue anglaise à l'école primaire ;
- permettre aux étudiants de parfaire leur expérience d'enseignant en FLE ;
- donner aux enseignants l'occasion d'une ouverture sur une civilisation et un système pédagogique différents.

B - PROGRAMMES PROPOSÉS

Les enseignants sont affectés dans les écoles publiques, réparties sur l'ensemble du territoire de l'État de la Louisiane, possédant soit un programme de français langue étrangère, soit un programme dit "d'immersion" (enseignement en français du programme américain de mathématiques, sciences, histoire et géographie), pour des classes de niveau primaire ou de collège.

Les enseignants titulaires, relevant du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, sont affectés en priorité

dans le programme d'immersion. Les enseignants diplômés de FLE sont affectés dans le programme de français langue étrangère.

Durant leur période de service en Louisiane, les enseignants relèvent des autorités scolaires locales et doivent se conformer à l'organisation et aux règlements des établissements d'accueil.

À la fin de son séjour, chaque participant remettra un rapport au consulat général de France à La Nouvelle-Orléans, qui sera communiqué aux autorités compétentes (ministère des affaires étrangères-DGCID et ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche-DRIC).

C - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent postuler :

- les instituteurs et les professeurs des écoles titulaires des établissements d'enseignement public en France, ayant exercé en cette qualité pendant au moins trois années scolaires et possédant une bonne connaissance écrite et orale de la langue anglaise ; priorité sera donnée aux enseignants du premier degré possédant une expérience de l'enseignement d'une langue étrangère, soit dans le cadre d'un programme d'assistantat ou d'échange à l'étranger, soit dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école primaire ;

- les étudiants en FLE, possédant au minimum une licence de français langue étrangère et une expérience d'enseignant ;

- les enseignants certifiés en technologie ou en arts plastiques susceptibles d'enseigner en classe d'immersion dans les collèges (postes susceptibles d'être créés à la rentrée 2004).

Les instituteurs, professeurs des écoles et professeurs certifiés qui postuleront ne doivent en aucun cas solliciter un exeat, ni même un autre détachement.

Les postes conviennent plus particulièrement à des candidats sans charge de famille, titulaires du permis de conduire ou à des couples d'enseignants dont les deux conjoints sont candidats à ce programme.

D - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET PRATIQUES

Les enseignants titulaires de l'éducation nationale sont placés en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères pour être mis à la disposition des autorités compétentes de Louisiane, à compter du 1er août 2004, pour une période de 3 ans.

L'attention des candidats est appelée sur le montant annuel de la rémunération servie par les autorités louisianaises qui s'élève à **28 000 dollars** pour les deux premières années, exemptée d'impôts. La troisième année, le salaire, de **29 900 dollars**, est imposable.

Une indemnité forfaitaire mensuelle de l'ordre de **243,92 euros** (montant brut), essentiellement destinée à permettre aux enseignants titulaires de s'acquitter de leurs cotisations maladie et vieillesse, est versée par le ministère des affaires étrangères, en complément à la rémunération correspondant à l'indice brut 434. L'attention des enseignants dont l'indice est supérieur est attirée sur le fait qu'ils auront à leur charge la différence entre le montant de leurs cotisations et l'indemnité versée par le ministère des affaires étrangères. La section extra-métropolitaine de la MGEN (centre 501, de sécurité sociale MGEN-SEM, 88, rue Albert Einstein, 72047 Le Mans cedex, tél. 02 43 39 15 50) renseignera sur les possibilités d'assurance complémentaire.

Il incombe aux candidats non titulaires de l'éducation nationale de contracter une assurance maladie et rapatriement couvrant les trois premiers mois de leur séjour en Louisiane, l'assurance du district scolaire d'affectation ne prenant effet que dans le courant du mois d'octobre suivant la première affectation. Par ailleurs, il est fortement recommandé aux personnels titulaires de l'éducation nationale et qui bénéficient du régime MGEN de prendre également, à leur arrivée en poste, une assurance sur place.

Le voyage aller et retour des enseignants titulaires de l'éducation nationale participant au programme, du lieu de leur résidence à Baton

Rouge en Louisiane, est pris en charge par le ministère des affaires étrangères. Les autorités louisianaises assurent, pour leur part, l'indemnisation du trajet de Baton Rouge au lieu d'affectation des enseignants. Le voyage n'est pas pris en charge pour leurs conjoints et les enfants. Pour les autres candidats recrutés, le voyage aller et retour est à leur charge. Les frais de visa s'élèvent à **65 euros** par personne.

Il convient de prévoir une somme d'environ **6000 euros** pour permettre une installation en Louisiane dans de bonnes conditions (logement, voiture, assurance, permis de conduire et cautions diverses).

Il est vivement déconseillé aux personnes ayant des problèmes de santé (allergies ou asthme notamment), d'envisager un long séjour en Louisiane, en raison des conditions climatiques (climat subtropical).

E - CALENDRIER ET PROCÉDURE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les instituteurs, professeurs des écoles ou enseignants certifiés qui souhaitent enseigner en Louisiane doivent remplir la notice individuelle de candidature, conforme au modèle joint en annexe, et la faire parvenir par la voie hiérarchique au rectorat ou à l'inspection académique de leur département, accompagnée d'une lettre de motivation.

Ce dossier est transmis, revêtu de l'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, à l'inspection académique pour les instituteurs et professeurs des écoles. Pour les professeurs certifiés cet avis sera émis par le chef d'établissement, l'inspecteur académique-inspecteur pédagogique régional et le recteur.

Cet avis devra, dans toute la mesure du possible, porter sur la compétence linguistique, la motivation des candidats, leur faculté d'enseigner différemment leur propre langue, leur capacité de s'adapter aux usages scolaires en vigueur dans le pays d'accueil, et leur désir de contribuer, à leur retour en

France, à l'enseignement de l'anglais à l'école primaire, au développement et au rayonnement de la langue et de la civilisation nord-américaines.

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, ou le rectorat devra adresser, **au plus tard pour le 19 mars 2004**, en tenant compte des délais d'acheminement, les dossiers des enseignants relevant de son département aux services du Consulat général de France à La Nouvelle-Orléans, 1340 Poydras Street, Suite 1710, New Orléans, LA 70112, tél. (504) 523 5394 - fax (504) 523 5725.

Tous les formulaires de candidature, y compris ceux pour lesquelles un avis défavorable a été émis, seront transmis.

Tous les autres candidats doivent également remplir une notice individuelle de candidature (annexe 2) qu'ils adressent, accompagnée d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation, au consulat général de France de La Nouvelle-Orléans à l'adresse indiquée ci-dessus.

F - INSTRUCTION DES CANDIDATURES

Un comité de sélection, composé de représentants des autorités louisianaises, du ministère des affaires étrangères, du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et de l'attaché pédagogique en poste à Baton Rouge, se réunira au mois de **mars 2004**. Les candidats pré-sélectionnés seront invités à se rendre à Paris pour passer un entretien.

Les candidats définitivement retenus seront informés par le consulat général de France de La Nouvelle-Orléans.

Le ministère des affaires étrangères effectuera les démarches administratives, en liaison avec le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, pour le détachement des enseignants titulaires.

Tous les enseignants recrutés, titulaires ou non, participeront à un stage de formation à Baton Rouge, à leur arrivée fin juillet/début août 2004.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE À UN POSTE D'ENSEIGNANT EN LOUISIANE (ÉTATS-UNIS) INSTITUTEUR, PROFESSEUR DES ÉCOLES ANNÉE DE RECRUTEMENT 2004

Remplir complètement et lisiblement chacune des rubriques en noir et en lettres capitales. Ne pas faire de photocopie recto-verso de ce dossier. Joindre impérativement à ce dossier une lettre détaillée exposant les raisons de la candidature et un curriculum vitae, ainsi qu'une copie des rapports d'inspection les plus récents.

Nom d'usage :	Photo récente	<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%;"></div>
Nom patronymique :		
Prénom :		
Date de naissance :	Lieu :	
Situation de famille :		
Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) ou vie maritale <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/>		
Nombre d'enfants à charge :		
Prénom(s) des enfants :		
Personne(s) devant vous accompagner à l'étranger :		
Conjoint :	Nombre d'enfants :	Age :
Adresse :		
Code postal :		
Ville :		
Tél.	fax :	
Adresse électronique :		
Situation administrative :	Grade :	Échelon :
Département d'exercice ou de rattachement (*)		
Etablissement d'exercice :		
Nom :		
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	
Tél.		
Fonctions :		
Classes dans lesquelles vous exercez actuellement :		

(*) Pour les instituteurs et professeurs des écoles qui n'exercent pas actuellement dans un département

Établissements dans lesquels vous avez enseigné depuis la fin de vos études (noms et adresses, classes, durée) :

Diplômes, titres universitaires et professionnels (en précisant la date d'obtention) :

Avez-vous une expérience de l'enseignement du français langue étrangère ? Oui Non
Si oui, précisez la formation suivie :

Avez-vous une expérience de programme d'immersion ? Oui Non

Si oui, précisez la date, la durée et la (ou les) classe(s) :

Langue anglaise - Estimez sur une échelle de 1 à 3 (1 = bon, 2 = moyen, 3 = médiocre) votre niveau dans chacune des compétences :

lue : comprise : parlée : écrite :

Avez-vous fait des séjours professionnels de plus de trois mois à l'étranger ? Oui Non

Si oui, lieu et date :

Expérience d'encadrement et d'animation :

Pratique audiovisuelle et connaissance des TICE :

Intérêts, aptitudes et expériences artistiques :

Pratique des sports :

Précisez les activités artistiques ou sportives que vous seriez en mesure de proposer ou de dispenser en Louisiane :

Quels domaines de l'activité pédagogique retiennent particulièrement votre attention ?

Indiquez brièvement les principaux travaux ou réalisations que vous avez accomplis dans vos activités professionnelles :

Activités périscolaires :

Avez-vous déjà posé votre candidature à un poste d'enseignant en Louisiane ? Oui Non
Si oui, précisez l'année scolaire :

Avez-vous déjà enseigné en Louisiane ? Oui Non
Si oui, précisez l'année scolaire :

Avez-vous également déposé une demande pour un autre poste hors de France ? Oui Non
Si oui, auprès de quel service ?

Précisez les références (joindre les rapports d'inspection les plus récents)

Avez-vous sollicité une permutation pour la prochaine année scolaire ? Oui Non

Personne à prévenir en cas d'urgence (degré de parenté) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél.

Je m'engage à accepter le poste d'enseignant en Louisiane qui me sera attribué et à participer au stage préparatoire organisé à Baton Rouge.

Fait à

le,

Signature du candidat

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Avis du chef d'établissement

Avis de l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Avis du recteur

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE À UN POSTE D'ENSEIGNANT EN LOUISIANE (ÉTATS-UNIS)
 PROFESSEUR CERTIFIÉ EN TECHNOLOGIE OU ARTS PLASTIQUES
 ANNÉE DE RECRUTEMENT 2004**

Remplir complètement et lisiblement chacune des rubriques en noir et en lettres capitales. Ne pas faire de photocopie recto-verso de ce dossier. Joindre impérativement à ce dossier une lettre détaillée exposant les raisons de la candidature et un curriculum vitae, ainsi qu'une copie des rapports d'inspection les plus récents.

Nom d'usage :

Photo récente

Nom patronymique :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu :

Situation de famille :

Célibataire Marié(e) ou vie maritale PACS Divorcé(e) Veuf(ve)

Nombre d'enfants à charge :

Prénom(s) des enfants :

Personne(s) devant vous accompagner à l'étranger :

Conjoint :

Nombre d'enfants :

Age :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél.

fax :

Adresse électronique :

Situation administrative :

Grade :

Échelon :

Académie de rattachement :

Établissement d'exercice :

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél.

Classes dans lesquelles vous exercez actuellement :

Je m'engage à accepter le poste d'enseignant en Louisiane qui me sera attribué et à participer au stage préparatoire organisé à Baton Rouge.

Fait à

le,

Signature du candidat

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Avis du chef d'établissement

Avis de l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Avis du recteur

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE À UN POSTE D'ENSEIGNANT EN LOUISIANE (ÉTATS-UNIS)
CANDIDATS TITULAIRES D'UNE LICENCE DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE
ANNÉE DE RECRUTEMENT 2004**

Remplir complètement et lisiblement chacune des rubriques en noir et en lettres capitales. Ne pas faire de photocopie recto-verso de ce dossier. Joindre impérativement à ce dossier une lettre détaillée exposant les raisons de la candidature et un curriculum vitae.

Nom d'usage :

Photo récente

Nom patronymique :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu :

Situation de famille :

Célibataire

Marié(e) ou vie maritale

PACS

Divorcé(e)

Veuf(ve)

Nombre d'enfants à charge :

Prénom(s) des enfants :

Personne(s) devant vous accompagner à l'étranger :

Conjoint :

Nombre d'enfants :

Age :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél.

fax :

Adresse électronique :

Situation actuelle (joindre un curriculum vitae) :

Diplômes, titres universitaires et professionnels (en précisant la date d'obtention) :

Date d'obtention de la licence de français langue étrangère :

Langue anglaise - Estimez sur une échelle de 1 à 3 (1 = bon, 2 = moyen, 3 = médiocre) votre niveau dans chacune des compétences :

lue : comprise : parlée : écrite :

Avez-vous fait des séjours professionnels de plus de trois mois à l'étranger ? Oui Non

Si oui, lieu et date :

Expérience d'encadrement et d'animation :

Pratique audiovisuelle et connaissance des TICE :

Intérêts, aptitudes et expériences artistiques :

Pratique des sports :

Précisez les activités artistiques ou sportives que vous seriez en mesure de proposer ou de dispenser en Louisiane :

Quels domaines de l'activité pédagogique retiennent particulièrement votre attention ?

Avez-vous une expérience de programme d'immersion ? Oui Non

Si oui, précisez la date,

la durée et la (ou les) classe(s) :

Indiquez brièvement les principaux travaux ou réalisations que vous avez accomplis dans vos activités professionnelles :

Activités périscolaires :

Avez-vous déjà posé votre candidature à un poste d'enseignant en Louisiane ? Oui Non

Si oui, précisez l'année scolaire :

Avez-vous déjà enseigné en Louisiane ? Oui Non

Si oui, précisez l'année scolaire :

Avez-vous également déposé une demande pour un autre poste hors de France ? Oui Non

Si oui, auprès de quel service ?

Personne à prévenir en cas d'urgence (degré de parenté) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél.

Je m'engage à accepter le poste d'enseignant en Louisiane qui me sera attribué et à participer au stage préparatoire organisé à Baton Rouge.

Fait à le,

Signature du candidat